



UNIDIR

RAPPORT DE SÉMINAIRE

# Comment donner une nouvelle impulsion à la Conférence du désarmement ?

FANNY SEBBAN · JAMES REVILL · JOHANNA KLEFFMANN  
RENATA H. DALAQUA · VIVIENNE ZHANG



## Remerciements

Toutes les activités de l'UNIDIR reposent sur le soutien financier de ses principaux donateurs. Ce projet est soutenu par les gouvernements allemand et français.

Les auteurs souhaitent remercier Cécile Aptel, Tim Caughley, Sarah Erickson, Silvia Mercogliano, Carolyne Mélanie Régimbal et Michael Spies pour leurs observations et l'aide apportée lors de l'élaboration de ce rapport et du compendium. Ils remercient tout particulièrement Leou Chen pour sa participation à la rédaction du compendium annexé au présent rapport.

Les auteurs souhaitent également remercier tous les modérateurs, Dr. Cécile Aptel (UNIDIR), Monsieur l'Ambassadeur Paul Empole Losoko Efambe (République démocratique du Congo), Dr. Renata Hessmann Dalaqua (UNIDIR), Madame Ruth Hill (Australie), Monsieur l'Ambassadeur Robert in den Bosch (Royaume des Pays-Bas), Monsieur l'Ambassadeur Anupam Ray (Inde), Monsieur l'Ambassadeur Flávio Soares Damico (Brésil) et Monsieur l'Ambassadeur Yuri Sterk (Bulgarie), qui ont animé les discussions lors de la retraite et revu la retranscription de leurs séances respectives pour en vérifier l'exactitude et l'équilibre.

## À propos de l'UNIDIR

L'UNIDIR est un institut autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies, financé par des contributions volontaires. L'UNIDIR est un des rares instituts dans le monde à s'intéresser de près aux questions de désarmement, qui génère de la connaissance et promeut le dialogue et des avancées dans le domaine du désarmement et de la sécurité. Basé à Genève, il aide la communauté internationale à concevoir des idées concrètes et novatrices requises pour apporter des solutions aux grands problèmes de sécurité.

## Remarque

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limite. Les positions exprimées dans la présente publication n'engagent que leurs auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou opinions de l'Organisation des Nations Unies, de l'UNIDIR, de son personnel ou de ses donateurs.

## Pour citer cette publication

Fanny Sebban, James Revill, Johanna Kleffmann, Renata H. Dalaqua & Vivienne Zhang (2023) « Relance de la Conférence du désarmement : Rapport d'atelier », UNIDIR, Genève, 2023, <https://doi.org/10.37559/WMD/23/CD-Retreat>.

Photo de couverture : Vue de la salle de la Conférence du désarmement lors de la session de haut niveau en 2017. Crédit : © UN Photo/Antoine Tardy. Conception et mise en page : Kathleen Morf.

# Table des matières

REMERCIEMENTS	2
À PROPOS DE L'UNIDIR	2
REMARQUE	2
POUR CITER CETTE PUBLICATION	2
LES AUTEURS	6
1. RÉSUMÉ	7
1.1 Mesures à court terme	7
1.2 Mesures à long terme	10
1.3 Réformes en profondeur	12
2. INTRODUCTION	13
3. SESSIONS	14
3.1 Structure organisationnelle	14
3.1.1 La durée des présidences	14
3.1.2 Rotation des présidences	14
3.1.3 Examen périodique	15
3.1.4 Rôle du P6+2	15
3.1.5 Création d'un bureau	16
3.1.6 Assurer la continuité	16
3.1.7 Organes subsidiaires	16
3.2 Fonctionnement pratique et multilinguisme	17
3.2.1 Encourager la création d'une communauté autour de la Conférence	17
3.2.2 Travaux informels et interactifs	17
3.2.3 Manifestations parallèles	17
3.2.4 Consensus	18
3.2.5 Programme de travail (simplifié ou pluriannuel)	18
3.2.6 Allocation des ressources financières déterminée par les résultats de la Conférence	19
3.2.7 Allocutions préparées en amont et droit de réponse	19
3.2.8 Groupe de travail sur la relance de la Conférence	19
3.2.9 Inclusion des perspectives de genre, de la jeunesse et du multilinguisme	20
3.3 Rôle de la Conférence et liens avec la machinerie du désarmement	21
3.3.1 Le Conférence et la Première Commission	21
3.3.2 La Conférence et la Commission du désarmement	21

3.3.3	Convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement ou autre réunion de haut niveau	22
3.3.4	Conseil consultatif pour les questions de désarmement	23
3.3.5	Dialogue systématique avec les groupes de travail à composition non limitée et les groupes d'experts gouvernementaux	23
3.3.6	Attribution de tâches au Secrétariat du Bureau des affaires de désarmement	23
3.3.7	Encourager une contribution substantielle du Secrétaire général de la Conférence	24
3.3.8	Étudier la possibilité de mener des négociations préalables	24
3.3.9	Exploiter davantage les débats de haut niveau	24
3.3.10	Améliorer la communication au sein de la machinerie du désarmement et au-delà	24
<b>3.4</b>	<b>Adhésion et participation</b>	<b>26</b>
3.4.1	Observateurs	26
3.4.2	Adhésion	26
3.4.3	Société civile, autres entités des Nations Unies et experts scientifiques et techniques	27
<b>ANNEXE – RECUEIL INDICATIF DES PROPOSITIONS SOUMISES À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT</b>		<b>29</b>
<b>3.5</b>	<b>Introduction</b>	<b>31</b>
<b>3.6</b>	<b>Informations générales concernant la Conférence</b>	<b>32</b>
<b>3.7</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	<b>33</b>
3.7.1	Longueur des présidences	34
3.7.2	Processus d'examen périodique	34
3.7.3	Coordonnateur spécial des questions relatives aux méthodes de travail	34
3.7.4	Groupe de personnalités éminentes	34
3.7.5	Renforcement du rôle des coordonnateurs régionaux	34
3.7.6	Création d'organes subsidiaires, de comités spéciaux, de groupes de travail et autres	34
3.7.7	Recentrage des travaux des organes subsidiaires	34
3.7.8	Accroissement de la marge de manœuvre accordée aux coordonnateurs des organes subsidiaires	35
<b>3.8</b>	<b>Fonctionnement pratique, incluant le multilinguisme</b>	<b>35</b>
3.8.1	Règle du consensus	35
3.8.2	Neutralité du point de vue du genre	35
3.8.3	Allocation des ressources	35
3.8.4	Programme de travail reproductible ou pluriannuel	36
3.8.5	Programme de travail simplifié	36
3.8.6	Création d'un groupe de travail sur la revitalisation de la Conférence	36
3.8.7	Moyens de favoriser des débats informels et interactifs	36
3.8.8	Manifestations parallèles	36

<b>3.9</b>	<b>Composition et participation, y compris les possibilités d'élargissements</b>	<b>37</b>
3.9.1	Élargissement	37
3.9.2	Rapporteur spécial chargé de la question de la composition	37
3.9.3	Approbation des demandes de statut d'État observateur	37
3.9.4	Participation de la société civile	37
3.9.5	Experts scientifiques et techniques	38
3.9.6	<b>Rôle de la Conférence et relations avec les autres entités qui s'occupent du désarmement</b>	<b>38</b>
3.9.7	Renforcement des liens entre les organes qui s'occupent du désarmement	38
3.9.8	Interaction entre les présidences de la Commission du désarmement et de la Première Commission et la Conférence	38
3.9.9	Étude des synergies possibles avec le Conseil de sécurité	38
3.9.10	Réunions de haut niveau sur les organes qui s'occupent du désarmement	38
3.9.11	Convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement	38
3.9.12	Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement	39



Kim Won-Soo (au centre de la tribune), Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, au cours de l'une de ses interventions au sein de la Conférence sur le désarmement lors de la session de 2015. Crédit : © UN Photo/Jean Marc Ferré

# Les auteurs



**Fanny Sebban**

**Spécialiste des questions politiques à l'UNIDIR**

Avant de rejoindre l'UNIDIR, Fanny était conseillère politique au Ministère français des affaires étrangères à Paris et en Australie. Elle est titulaire d'un master en relations internationales de Sciences Po Strasbourg et Lille, et d'un master en affaires publiques de l'Université Paris Dauphine.



**James Revill**

**Directeur des programmes sur les armes de destruction massive et la sécurité dans l'espace à l'UNIDIR**

James est titulaire d'un doctorat sur l'évolution de la Convention sur les armes biologiques de l'université de Bradford au Royaume-Uni.



**Johanna Kleffmann**

**Spécialiste des questions politiques à l'UNIDIR**

Johanna a travaillé comme chercheuse et conseillère pour plusieurs groupes de réflexion sur le contrôle des armes conventionnelles et la prévention des conflits avant de rejoindre l'UNIDIR. Elle a obtenu un master en sciences politiques à la Freie Universität Berlin et à l'Universidad de los Andes de Bogotá.



**Renata H. Dalaqua**

**Directrice du programme sur le genre et le désarmement à l'UNIDIR**

Renata est titulaire d'un doctorat en histoire et en politique de la Fondation Vargas au Brésil et d'un master en politique internationale et en sécurité de l'University College London. Ses domaines d'expertise comprennent le genre et les instances multilatérales traitant de la question du désarmement, l'élaboration de politiques en matière d'énergie nucléaire et la gouvernance technologique.



**Vivienne Zhang**

**Consultante pour le programme sur les armes de destruction massive à l'UNIDIR**

Zhang a travaillé en tant que chercheuse junior pour la Fondation Asie Pacifique du Canada et dans les missions diplomatiques d'Affaires mondiales Canada à l'étranger. Elle est titulaire d'un master en sécurité internationale de Sciences Po Paris.

# 1. Résumé

La Conférence du désarmement (ci-après, CD) a joué un rôle important dans la négociation de plusieurs accords multilatéraux majeurs qui continuent de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, ces dernières années, les négociations au sein de la CD ont conduit à une impasse, qui a entravé la réalisation de ses travaux en raison de l'escalade des tensions sur la scène internationale.

Afin de tenter de résoudre ce problème, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a organisé, avec le soutien de l'Allemagne et de la France, une retraite de haut niveau à Montreux, en Suisse, les 22 et 23 juin 2023. L'objectif de celle-ci était de débattre et de faire émerger des idées pour donner un nouvel élan aux travaux de la CD et ses relations de travail avec la machinerie du désarmement.

Soixante-dix-neuf participants de 60 États (dont 51 États Membres de la CD et 9 États ayant demandé le statut d'observateur) ont participé à la retraite en leur capacité personnelle. Ce document présente un résumé factuel des discussions qui se sont tenues à Montreux. Tout a été mis en œuvre pour reprendre l'ensemble des propositions qui ont émergé de la discussion. Ces dernières sont résumées ci-dessous, en commençant par les mesures à court terme avant de poursuivre avec les mesures à long terme et les réformes plus importantes pour la relance de la Conférence sur le désarmement.

## 1.1 Mesures à court terme

Au cours de la retraite, les participants ont dégagé plusieurs mesures à court terme, dites « petites », qui pourraient être prise pour faire avancer les travaux de la Conférence sur le désarmement sans pour autant nécessiter de décision officielle. Elles sont résumées ci-dessous :

- Encourager la tenue d'événements parallèles. Afin de mobiliser la communauté au sens large et développer une compréhension des enjeux techniques, plus d'événements parallèles pourraient être organisés dans le cadre de la CD. Ces événements pourraient traiter des aspects substantiels les plus pertinents pour les travaux de la CD.
- Créer des liens avec le système multilatéral dans son ensemble. Les États membres de la CD pourraient améliorer leurs relations de travail avec d'autres organisations qui travaillent de près ou de loin sur des questions liées au désarmement, telles que l'OIAC et l'UIT, et dont les travaux pourraient bénéficier aux débats de la CD. Selon les règles de procédure, la présidence est habilitée à représenter la CD auprès de parties prenantes tierces.
- Réintroduire le Livre jaune. Pour renforcer la communauté de pratique de la CD, il a été proposé de réintroduire le répertoire des délégués par le secrétariat de la CD, le Bureau des affaires de désarmement (l'UNODA), en format numérique ou papier, et de le distribuer à toutes les délégations. L'UNODA pourrait être en mesure de réintroduire ce document en ayant recours aux ressources déjà existantes.

- Solliciter l'expertise de la société civile. Les États membres de la CD et les États candidats au statut d'Observateur pourraient solliciter davantage les points de vue de la société civile sur la CD et ses travaux. Ces points de vue pourraient être reflétés dans les déclarations nationales. Les règles de procédure précisent que les organisations non-gouvernementales peuvent soumettre des communications écrites qui doivent être rendues disponibles par l'UNODA si une délégation en fait la demande.
- Favoriser les discussions interactives. Afin que les échanges soient plus interactifs au sein de la CD, les États Membres pourraient identifier des sujets de discussion plus enclins à l'interactivité puis développer des méthodes pour favoriser les échanges par le biais notamment de l'utilisation de sessions informelles après les présentations formelles en séance plénière.
- Demander l'avis du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement pourrait être chargé de porter un regard neuf sur les travaux de la Conférence et contribuer à la réflexion sur la relance de la CD.
- Invitations de la Commission du désarmement, de la Première Commission et d'autres organes à présenter des exposés. Afin de mieux articuler les travaux de la CD à ceux de la machinerie du désarmement et de mieux comprendre les travaux d'autres organes, notamment la Commission du désarmement, la Première Commission et les différents groupes d'experts gouvernementaux et groupes de travail à composition non limitée, les États Membres et les présidences pourraient inviter les représentants de ces organes à fournir des exposés sur les travaux entrepris dans le cadre de leurs enceintes respectives.
- Établir un calendrier annuel des réunions de la CD et des activités du P6. Afin de coordonner les présidences et d'intégrer les travaux de la CD dans des activités plus générales liées au désarmement, les États Membres de la CD, avec l'appui du Secrétariat, pourraient élaborer un calendrier annuel des réunions de la CD sur l'ensemble de l'année et envisager de coordonner les présidences, notamment afin de pouvoir être en mesure de mobiliser les autres processus de désarmement en temps utile.
- Charger le Secrétariat de jouer un rôle plus actif pour faire bénéficier davantage la CD de son expertise. Si les États Membres le lui demandent, le Secrétariat pourrait jouer un rôle plus actif dans les travaux de la CD, par exemple en proposant aux États Membres un exposé détaillé sur les travaux menés dans le domaine du désarmement en général, en établissant des liens entre la CD et les différents processus en cours, en faisant le point sur tous les processus et activités liés au désarmement au sens large ou en produisant des documents d'information spécifiques à la demande des États. Les États pourraient également charger le Secrétaire général de la CD d'informer les États Membres de la CD sur les développements et tendances globales, émanant d'autres processus, qui pourraient avoir un lien avec la maîtrise des armements et le désarmement.
- Programme de travail simplifié. Une autre possibilité pour éviter les négociations annuelles sur le programme de travail serait d'adopter une approche simplifiée recentrée sur les questions de procédure plutôt que sur le contenu des mandats des groupes de travail ou autres organes.
- Un coordonnateur spécial pour améliorer le fonctionnement de la CD. Pour renforcer les travaux de la Conférence, les États Membres pourraient nommer un coordonnateur spécial chargé de consulter les États Membres et de recueillir leurs avis sur les possibilités d'améliorer le fonctionnement de la CD afin d'en assurer son efficacité.
- Un exercice d'inventaire des processus du désarmement. Les États Membres pourraient convenir

d'un inventaire en vue de répertorier les processus en cours dans le domaine du désarmement qui présentent un intérêt pour les travaux de la CD. Cette étape, à laquelle le Secrétariat pourrait contribuer, pourrait recenser les possibilités d'interaction avec les processus parallèles, notamment les groupes d'experts gouvernementaux, les groupes de travail à composition non limitée et toute autre entité.

- Élaborer un code de conduite au sein de la CD. Afin de favoriser une participation plus constructive, les États membres pourraient élaborer un « code de conduite » ou un « accord de bonne foi » dans lequel les règles non-écrites relatives à une pratique opérationnelle de la CD seraient codifiées. De tels documents pourraient inclure, par exemple, des accords informels sur l'opérationnalité de la prise de décision par consensus dans le cadre des travaux de la CD.

## 1.2 Mesures à long terme

Outre les mesures concrètes à court terme pour relancer la CD, les participants ont également échangé sur un certain nombre de propositions de mesures plus ambitieuses, à plus long terme, qui nécessiteraient une décision officielle de la part des États Membres de la CD pour se concrétiser. Ces dernières sont résumées ci-dessous :

- Entreprendre un processus d'examen informel. Pour faire le point sur les travaux de la CD et tracer la voie à suivre pour les activités futures, les États membres pourraient convenir d'un processus informel d'examen ou d'évaluation par les pairs.
- Mettre en place un groupe de travail sur la relance de la CD. Les États Membres de la Conférence pourraient créer un groupe de travail doté d'un mandat ouvert et non prescriptif pour étudier les expériences passées et proposer des solutions pour la relance de la CD.
- Réunions préparatoires à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou à d'autres réunions de haut niveau. Plusieurs propositions pour l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou toute autre réunion de haut niveau ont été formulées. Une telle réunion pourrait bénéficier d'un processus préparatoire ou des travaux d'un groupe de travail afin d'ouvrir la voie à un résultat fructueux.
- Rapporteur spécial sur l'adhésion. Pour mieux comprendre les points de vue des États Membres sur la question de l'élargissement, un rapporteur spécial sur l'adhésion à la CD pourrait être nommé.
- Examen périodique. Les États pourraient convenir d'instaurer la pratique d'un examen formel plus régulier des travaux de la CD, qui pourrait avoir lieu tous les deux ou cinq ans. Un tel examen pourrait permettre de faire le point sur les travaux antérieurs de la CD et de tracer la voie à suivre pour les activités futures. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (CABT) pourraient servir de modèles pour l'instauration d'une telle méthode.
- Réformer la session de haut niveau. Le débat de haut niveau actuel pourrait être réformé afin de permettre une plus grande interaction et une meilleure coordination entre les participants de haut niveau. La session de haut niveau pourrait être davantage associée aux travaux d'autres organes, tels que ceux de la Première Commission. La présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lors de cette séquence pourrait encourager la participation de haut niveau.
- Rendre les États membres redevables en cas d'utilisation du pouvoir de veto. Afin de faire avancer les travaux de la CD, les États Membres pourraient rendre redevable tout État Membre qui utilise le consensus comme un pouvoir de veto, et exiger des explications écrites de la part de ceux qui bloquent la prise de décision par consensus.
- Déclarations écrites sur les objections au statut d'Observateur. Afin de dissuader les États Membres de bloquer les candidatures au statut d'Observateur, les États Membres de la CD pourraient être dans l'obligation de soumettre des déclarations écrites justifiant des raisons pour lesquelles ils s'opposent à ces demandes.
- Tenue de négociations préalables. Pour permettre à la Conférence de mener à bien les travaux préparatoires de fond souvent requis dans le cadre du processus menant à l'adoption des

instruments internationaux, les États Membres pourraient mener des négociations préalables afin de : déterminer la faisabilité, la portée et les paramètres des futures mesures juridiques; définir les notions des futures mesures juridiques et élaborer des mesures non-contraignantes qui pourraient constituer le fondement des futures mesures juridiques.

- Accepter toutes les demandes d'accès au statut d'Observateur. Le processus d'approbation des demandes d'accès au statut d'Observateur pourrait être rationalisé en accordant systématiquement le statut d'Observateur à tous les États Membres de l'ONU candidats.

## 1.3 Réformes en profondeur

Au-delà des mesures à court terme et à long terme qui pourraient être adoptées pour faire avancer les travaux de la CD, plusieurs propositions d'importance majeure ont été étudiées au cours de la retraite. Ces réformes d'envergure nécessiteraient une décision officielle de la part des États Membres de la CD ainsi qu'une modification des règles de procédure. Elles sont présentées ci-après à titre de réformes en profondeur :

- Etablir un temps de parole limité pour les interventions. Afin de permettre des échanges plus interactifs et d'entendre un plus grand nombre de voix, des limites de temps pourraient être imposées pour les interventions au sein de la CD. Cette pratique est déjà utilisée dans d'autres instances liées au désarmement.
- Réduire le nombre de présidences annuelles. Afin de donner aux présidences plus de temps pour achever leur travail, les États Membres de la CD pourraient réduire le nombre total de présidences de six à trois, quatre ou une par an.
- Introduire la pratique des abstentions constructives. Les États Membres pourraient encourager la pratique de l'abstention constructive en vue de faire progresser les travaux de la CD. Cette approche, adoptée lors de certains travaux du Conseil de l'Union européenne, permet à des États Membres de s'abstenir sans bloquer une décision unanime, sauf si plus d'un tiers des États Membres s'y abstiennent.
- Reconduction du programme de travail de l'année précédente. Pour gagner du temps et de l'énergie lors du processus annuel de négociation du programme de travail, les États Membres pourraient convenir d'une reconduction automatique du programme de travail de l'année précédente. Cette mesure pourrait permettre d'assurer la continuité des travaux de la CD.
- « Fusionner » la CD avec la Commission du désarmement. Pour mieux intégrer les travaux de la CD au sein de la machinerie du désarmement, les États pourraient décider de fusionner la CD avec la Commission du désarmement, en délocalisant cette dernière à Genève pour créer une « capitale du désarmement » et ainsi tirer le meilleur parti du chevauchement des compétences. Une telle mesure pourrait être prise à titre expérimental, en s'inspirant de l'exemple du Conseil économique et social des Nations unies ou en incluant Genève comme lieu de rotation des sessions de la Commission du désarmement.
- Organiser une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou toute autre réunion de haut niveau. Afin d'aborder un plus grand champ de questions et d'examiner la machinerie du désarmement via une approche holistique, les États pourraient organiser une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou toute autre réunion de haut niveau.

## 2. Introduction

La Conférence du désarmement (ci-après, CD) a joué un rôle important dans la négociation de plusieurs accords multilatéraux majeurs qui continuent de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, ces dernières années, les négociations au sein de la CD ont conduit à une impasse, qui a entravé la réalisation de ses travaux en raison de l'escalade des tensions sur la scène internationale.

Afin de tenter de résoudre ce problème, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a organisé, avec le soutien de l'Allemagne et de la France, une retraite de haut niveau à Montreux, en Suisse, les 22 et 23 juin 2023. L'objectif de celle-ci était de débattre et de faire émerger des idées pour donner un nouvel élan aux travaux de la CD et ses relations de travail avec la machinerie du désarmement.

Soixante-dix-neuf participants de 60 États (dont 51 États Membres de la CD et 9 États ayant demandé le statut d'observateur) ont participé à la retraite en leur capacité personnelle. De plus, le personnel de la branche genevoise du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a participé aux discussions.

La réunion s'est déroulée dans le respect de la règle de confidentialité de Chatham House, selon laquelle « les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ne doivent révéler ni l'identité ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même que l'identité des autres participants ».

Le présent document vise à fournir un résumé factuel des discussions qui se sont tenues à Montreux et à dégager un certain nombre des propositions et d'idées qui en sont issues. Il n'est pas le fruit d'un consensus entre les participants, mais bien celui de l'équipe de rapporteurs de l'UNIDIR qui a organisé et pris part à l'événement.



Journalistes couvrant le débat de haut niveau de la session de 2015 de la Conférence du désarmement à Genève.  
Crédit : © UN Photo/Violaine Martin

# 3. Sessions

La retraite visait à favoriser des échanges interactifs tournés vers l'avenir au moyen de l'alternance entre groupes de discussion et séances plénières. Les chapitres suivants présentent une synthèse des discussions qui ont eu lieu au sein des trois groupes de discussion thématiques sur la structure organisationnelle, sur le fonctionnement opérationnel incluant le multilinguisme, et sur le rôle de la Conférence et ses liens avec la machinerie du désarmement, ainsi que des discussions qui se sont tenues en session plénière sur les modalités d'adhésion et de participation.

## 3.1 Structure organisationnelle

Les participants ont discuté des propositions relatives à la structure organisationnelle de la CD, notamment de la durée et de la rotation des présidences, du rôle des organes subsidiaires, de la nécessité éventuelle d'un processus d'examen périodique, des moyens d'assurer une certaine forme de continuité et des possibilités de mieux coordonner les présidences.

### 3.1.1 La durée des présidences

Certains participants ont proposé de réduire le nombre total de présidences de six à trois (pour correspondre aux trois parties de la session annuelle), quatre ou une par an, ce qui aurait pour effet d'allonger la durée de chaque présidence de la CD. Les participants ont notamment reconnu qu'il incombe à la première présidence de l'année le lourd fardeau de faire adopter le programme de travail. Ainsi, certains participants ont avancé l'idée d'une prolongation de la première présidence. Toutefois, d'autres participants ont suggéré que cela pourrait être perçu comme injuste à l'égard des autres présidences et que des consultations informelles avant le début d'une présidence constituaient une solution réaliste et suffisante pour pallier ce problème. En outre, de nombreux participants ont convenu qu'une modification de la durée des présidences ne permettrait pas de relever les principaux défis auxquels la CD est confrontée. Au lieu d'allonger la durée de la première présidence, certains participants ont suggéré de traiter cette question particulière dans le cadre d'un programme de travail normalisé, c'est-à-dire reconduit d'une année à l'autre. Cela pourrait également garantir une plus grande continuité des travaux.

### 3.1.2 Rotation des présidences

La plupart des participants semblaient favorables au maintien de la rotation des présidences suivant l'ordre alphabétique. Nombreux sont ceux qui ont fait valoir que l'autre possibilité – selon laquelle la rotation des présidences serait établie suivant les régions – n'était pas équitable car la taille des groupes régionaux varie considérablement. En outre, il a été souligné que cela pourrait inciter à la prolifération de ces groupes. L'idée d'introduire des élections pour élire la présidence de la CD n'a reçu aucun soutien et de nombreux participants ont suggéré que cela conduirait à une politisation accrue de la CD.

### 3.1.3 Examen périodique

Les participants ont exprimé des avis divergents s'agissant de la nécessité d'une procédure d'examen et de son applicabilité à la CD. Plusieurs participants ont soutenu qu'une procédure d'examen ne conviendrait pas à la CD, car il ne s'agissait pas d'un instrument juridique mais plutôt d'un forum de négociation, et qu'elle se distinguait par ailleurs en cela de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Certains participants ont toutefois fait valoir que l'idée d'examiner le fonctionnement de la CD à intervalles réguliers avait un certain mérite. Il a été proposé qu'un tel examen puisse se faire tous les deux ou cinq ans, et que cela pourrait contribuer à renforcer la confiance et la transparence. En outre, cet examen pourrait avoir lieu à la fois lors de séances formelles et informelles afin d'impliquer davantage la société civile. Une procédure d'examen par les pairs, à l'instar de celle de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, a également été évoquée. À cet égard, différentes propositions ont été examinées : la mise en place d'une procédure d'examen par les pairs, fondée sur celle de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme ; la création d'un groupe de travail sur la relance de la CD ; la nomination d'un coordonnateur spécial pour la relance ; des réunions d'examen au sein de la CD elle-même avec la session de haut niveau de la CD servant de plateforme pour la coordination au niveau ministériel. Le Secrétariat pourrait être chargé de soutenir cette procédure d'examen. Certains participants ont fait remarquer qu'un processus d'examen devrait porter sur les défis stratégiques de la CD et que cela pourrait avoir lieu dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

### 3.1.4 Rôle du P6+2

S'agissant des moyens de renforcer la coordination entre les présidences, plusieurs participants ont indiqué qu'ils étaient favorables à un rôle plus formel et plus structuré du P6+2 (soit les six présidences de la session en cours, la présidence de la session précédente ainsi que celle de la session à venir) dans la mesure où cette initiative avait permis de garantir une certaine continuité. Certains ont toutefois mis en garde contre le risque d'une trop grande institutionnalisation du P6+2, qui pourrait générer une bureaucratie non nécessaire. D'autres ont estimé que la coordination entre les présidences du P6+2 ne serait pas nécessairement un problème si la CD parvenait à conduire des négociations ou à entreprendre d'autres travaux de fond.

Parmi les idées concrètes sur la manière d'institutionnaliser davantage le P6+2, on peut citer l'établissement d'un calendrier des réunions de la CD pour l'année entière plutôt qu'un calendrier élaboré pour chaque présidence ; l'attribution à chaque membre du P6 d'un rôle spécifique au cours de l'année afin de favoriser la coordination entre les présidences et, le cas échéant, celle avec d'autres entités pertinentes. Un groupe de participants a proposé de renforcer la coordination avec les États Observateurs, par exemple en invitant le coordonnateur des États Observateurs aux réunions de coordination du P6+2.

### **3.1.5 Création d'un bureau**

L'idée de la création d'un bureau composé de vice-présidents des groupes régionaux pour appuyer la présidence a recueilli une certaine adhésion. Il a été suggéré qu'un tel bureau pourrait mieux exploiter les ressources collectives de l'organe et que, par ailleurs, il pourrait être particulièrement utile pour assister la première et la dernière présidence de l'année. Il a été mentionné que la nomination d'un bureau pourrait être difficile et que l'élection des membres du bureau pourrait politiser davantage la CD. Les participants ont indiqué que le P6+2 fonctionnait déjà comme une sorte de bureau, contribuant significativement à la mémoire institutionnelle et à sa coordination, ce qui pourrait être davantage encouragé.

### **3.1.6 Assurer la continuité**

Plusieurs participants ont déploré le manque de continuité d'une année à l'autre, estimant que cela rendait plus difficile la possibilité de s'appuyer sur le travail des années précédentes. Il a été signalé que, contrairement à d'autres domaines du multilatéralisme, la CD n'était pas en mesure d'enregistrer des avancées, même graduelles. Une possibilité de résoudre ce problème serait de renforcer la coordination entre les présidences des années précédentes, actuelles et à venir. En outre, certains participants ont proposé de nommer un Coordonnateur spécial chargé d'assurer la continuité.

### **3.1.7 Organes subsidiaires**

De manière générale, les participants ont convenu qu'il y avait un certain mérite à la complémentarité entre, d'une part, les présidences qui tiennent le rôle de coordonnateur et sont responsables des questions de procédure et, d'autre part, les organes subsidiaires qui font avancer les travaux de fond et évaluent s'il existe certains consensus permettant d'entamer des négociations.

Selon plusieurs participants, les règles de procédure existantes étaient suffisamment souples pour permettre aux organes subsidiaires de faire avancer les travaux de la CD. Il a été souligné que la référence aux travaux antérieurs était une pratique importante permettant d'assurer la continuité des travaux des organes subsidiaires. Certains participants ont mentionné tout particulièrement l'importance de débats plus approfondis au sein des organes subsidiaires. Dans le même ordre d'idées, d'autres participants ont attiré l'attention sur le fait que les organes subsidiaires pourraient s'appuyer davantage sur les ressources fournies par le Secrétariat, comme les documents de travail et de recherche. Il a également été suggéré de réduire le nombre d'organes subsidiaires créés chaque année et d'orienter leurs travaux, par exemple en ne traitant que des mêmes sujets au cours de chaque année (c'est-à-dire en établissant un programme pluriannuel), ce qui permettrait d'étoffer progressivement les espaces de convergence. Une autre solution consisterait à présenter les conclusions convenues en plus d'un rapport informel sous la responsabilité du Coordonnateur, ou à ne se concentrer que sur quelques sujets par an.

## **3.2 Fonctionnement pratique, incluant le multilinguisme**

Les participants ont débattu d'une série de sujets, y compris la règle du consensus au sein de la CD, l'allocation des ressources, l'idée d'un programme de travail renouvelable, pluriannuel ou simplifié, ainsi que des suggestions relatives à la promotion d'échanges interactifs et à la prise en compte des perspectives de genre et de la jeunesse.

### **3.2.1 Encourager la création d'une communauté autour de la Conférence**

Afin de créer une véritable communauté de pratique autour de la CD, il a été proposé de réintroduire le répertoire des missions permanentes auprès de la CD (Livre jaune) par le Secrétariat, l'UNODA, en format numérique ou papier. Cette proposition a reçu le soutien de plusieurs participants et a été considérée comme une mesure concrète susceptible de faciliter les travaux de la CD. Il a également été suggéré de familiariser les « nouveaux arrivants » aux travaux de la CD en leur fournissant le compendium situé en annexe et autres documents connexes préparés par le Secrétariat.

### **3.2.2 Travaux informels et interactifs**

De nombreux participants ont estimé qu'il était souhaitable qu'il y ait davantage de travaux informels et interactifs au sein de la CD. Certains ont mis en avant l'importance de faire la distinction entre les travaux informels et les travaux formels, car les réunions informelles offraient la possibilité d'échanger des informations utiles qui ne devaient pas nécessairement être considérées comme des informations officielles. D'autres ont par ailleurs mis en garde contre le fait que les réunions informelles et les résumés de la présidence qui s'y rapportent pourraient ne pas être la meilleure solution pour saisir la diversité des points de vue des États Membres et qu'à ce titre cela devait être prudemment pris en considération. Il a été proposé que les États Membres puissent définir les éléments de discussion au sein de la CD les plus propices à l'interaction, tout en sachant que des séances interactives sur les aspects généraux des travaux de la CD ne seraient pas forcément plus productives. En outre, comme l'ont souligné certains participants, il appartiendrait à la présidence de convoquer des réunions informelles et d'inviter des intervenants extérieurs.

### **3.2.3 Manifestations parallèles**

Plusieurs participants sont favorables à l'organisation d'un plus grand nombre d'événements en parallèle de la CD. Certains ont précisé qu'ils devaient être axés sur des éléments pertinents des travaux formels de la CD et être menés de manière efficace afin de tirer le meilleur parti du temps imparti. Il a été mentionné qu'il convenait de prendre en compte la disponibilité de salles de conférence du Palais des Nations et de ne pas procéder à des enregistrements de ces événements dans le cadre de la procédure officielle, conformément à la pratique en cours dans les autres instances du désarmement.

### **3.2.4 Consensus**

Les participants ont convenu que le consensus était important, en particulier compte tenu du statut unique de la CD comme organe de négociation sur le désarmement avec un nombre limité de membres. En outre, par le passé, le consensus avait favorisé l'appropriation, la bonne volonté, l'universalité et l'égalité ; en résumé, il reflétait l'esprit du multilatéralisme.

Toutefois, certains participants ont exprimé leur frustration concernant l'utilisation abusive de la règle du consensus, qu'ils considéraient comme un facteur de perturbation plutôt qu'un mécanisme de sauvegarde des intérêts nationaux vitaux au sein de la CD. À ce titre, certains participants ont indiqué que le consensus ne devait pas être interprété comme l'unanimité, et par conséquent utilisé pour rejeter des idées ou bloquer la participation.

De nombreux participants ont indiqué que le principal problème lié au consensus n'était pas la règle en elle-même, mais le manque de confiance et de volonté politique parmi les États Membres. Pour y remédier, il a été proposé que les États Membres comprennent mieux les intérêts vitaux des autres États, par opposition aux intérêts non vitaux, ainsi que l'utilisation appropriée de la règle du consensus. Plusieurs participants ont mentionné que l'enchevêtrement des questions de procédure et des questions de fond constituait un problème lié au consensus et il a été indiqué que les frontières entre ces concepts étant floues, les interprétations étaient subjectives. De ce fait, un certain nombre de participants s'était interrogé sur la possibilité même de pouvoir faire la distinction entre ces questions. D'autres ont indiqué qu'il devrait être possible de faire la distinction entre les questions de fond et les questions de procédure, sinon le consensus pouvait être utilisé dans le cadre des questions de procédure pour empêcher la CD de parvenir à des résultats substantiels. En outre, d'autres enceintes avaient opéré une distinction entre ces concepts, y compris le Conseil de sécurité, ce qui constitue un précédent pour une telle distinction fondamentale.

Certains participants ont suggéré qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait l'instance appropriée pour aborder la question fondamentale de l'interprétation du consensus. D'autres se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'un « code de conduite » ou d'un « accord de bonne foi » qui regrouperait les règles non-écrites sur la manière dont la règle du consensus se doit d'être utilisée (et sur la manière dont elle ne doit pas l'être). Certains participants ont fait valoir que cela pourrait ouvrir la voie à une compréhension commune de l'interprétation de la règle du consensus. D'autres ont proposé d'adopter les décisions à la majorité des deux tiers ou la possibilité d'une abstention constructive à la manière du Conseil de l'Union européenne. D'autres encore ont suggéré de rendre redevables les États Membres qui utilisent le consensus pour imposer un veto et ont proposé que la Conférence exige des justifications de ces États pour le blocage d'initiatives particulières – une pratique similaire à celle utilisée au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces idées ont toutefois été contestées.

### **3.2.5 Programme de travail (simplifié ou pluriannuel)**

De l'avis général, l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel ou simplifié présentait un réel intérêt, et certains participants ont évoqué la possibilité de modifier le règlement intérieur pour intégrer cette proposition. D'autres ont proposé un programme de travail pluriannuel afin d'assurer la continuité et de tirer le meilleur parti du temps dont disposent les États membres de la CD. À cette fin, il a été suggéré d'étudier la possibilité de mettre en place un système de reconduction

automatique du programme en vue d'éviter l'inertie et de conserver certains éléments d'un programme adopté pour alimenter la poursuite des travaux. De nombreux participants ont exprimé leur intérêt pour une étude plus approfondie de ces solutions afin d'améliorer la continuité des travaux de la CD et d'économiser de précieuses ressources et du temps.

Toutefois, certains participants ont mis en garde contre la volonté de modifier les règles de procédure et ont exprimé la crainte qu'une telle mesure ne restreigne les travaux de la CD. D'autres ont souligné la difficulté d'introduire un programme de travail simplifié ou pluriannuel compte tenu de l'évolution des priorités relatives au désarmement et du climat géopolitique. Un certain nombre de participants se sont également opposés à une reconduction automatique, tout en reconnaissant qu'elle pourrait avoir une certaine utilité pour sortir de l'impasse autour du programme de travail.

### **3.2.6 Allocation des ressources financières déterminée par les résultats de la Conférence**

Certains participants ont suggéré qu'une allocation des ressources financières dépendante des résultats de la CD permettrait de mieux canaliser les efforts et d'accentuer la redevabilité dans les travaux de la CD, et éventuellement de sortir de l'impasse actuelle. D'autres participants ont objecté, arguant qu'une telle mesure pourrait compliquer la réalisation d'avancées au sein de la CD. De l'avis général, il a été convenu qu'il serait difficile d'allouer des ressources en fonction des résultats pour diverses raisons, notamment l'effet négatif des réductions de moyens consacrés et la pression que cela exercerait sur les États Membres de la CD, ainsi que les difficultés à prévoir le contexte dans lequel la CD adopte des décisions et entame des négociations.

### **3.2.7 Allocutions préparées en amont et droit de réponse**

Concernant les autres pratiques relatives au fonctionnement, il a été proposé de réexaminer la pratique récente consistant à soumettre à l'avance des copies des allocutions aux interprètes, à ouvrir les listes officielles d'orateurs et à demander au Secrétariat de tenir des listes des missions demandant un droit de réponse. Il a également été avancé que la pratique récente des exposés suivis de questions et de déclarations nationales lors des sessions plénières hebdomadaires était excessive et nuisait à l'inclusivité et à l'équilibre, et qu'elle entravait la possibilité d'échanges interactifs importants entre les États Membres et les experts.

### **3.2.8 Groupe de travail sur la relance de la Conférence**

Un certain nombre de participants ont manifesté leur intérêt pour la création d'un groupe de travail doté d'un mandat général et non prescriptif, qui serait chargé d'étudier les expériences passées et de proposer des solutions pour la relance de la CD. Toutefois, certains participants se sont interrogés sur le bien-fondé de cette idée. D'autres ont fait valoir que l'expertise externe à la CD – mais intégrée au sein des organisations multilatérales et les capitales nationales – s'était avérée utile dans le passé et pourrait être davantage mise à profit dans le cadre de la Conférence pour diffuser les bonnes pratiques, exploiter l'interactivité et raviver l'intérêt des capitales pour les travaux de la CD.

### **3.2.9 Inclusion des perspectives de genre, de la jeunesse et du multilinguisme**

Plusieurs participants se sont déclarés favorables à une meilleure prise en compte des questions de genre dans les travaux de la CD. D'autres participants ont souligné l'importance d'intégrer une composante « jeunesse » dans les débats. Il a été proposé d'adopter une approche systémique transversale lors du traitement des questions discutées dans le cadre de la CD en les considérant comme des éléments interdépendants, par exemple via l'ajout d'une perspective de genre dans les travaux de la CD. Un autre participant a suggéré de parler d'inclusion et d'autonomisation des femmes plutôt que de genre. Il a également été suggéré que les questions de genre et celles liées à la jeunesse, bien qu'importantes, devraient être intégrées aux travaux de la CD de manière à promouvoir son mandat en matière de désarmement nucléaire et non à l'entraver. Les participants ont également débattu de l'importance du multilinguisme, mais certains se sont déclarés préoccupés par les implications budgétaires d'un éventuel élargissement de son champ d'application.

## **3.3 Rôle de la Conférence et liens avec la machinerie du désarmement**

Le Conférence n'est pas un organe des Nations Unies en tant que tel. Il est toutefois lié à l'Assemblée générale des Nations Unies et la machinerie du désarmement. Par conséquent, les participants ont débattu de la relation de travail entre la CD et la machinerie du désarmement dans son ensemble, avec une attention particulière portée sur ses relations avec la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et divers autres organes travaillant sur des questions liées au désarmement, dont le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, les groupes de travail à composition non limitée et les groupes d'experts gouvernementaux.

### **3.3.1 Le Conférence et la Première Commission**

Les participants ont reconnu que la Conférence et la Première Commission étaient différentes en termes de fonctions, d'adhésion, de fréquence des réunions et d'échelle. En outre, il a été avancé que la CD était un organe unique qui devait rester relativement indépendant. Toutefois, certains ont estimé que les différents organes du désarmement fonctionnaient en vase clos et que les liens entre ces deux entités devaient être renforcés. Aussi, les résolutions et demandes jugées pertinentes de l'Assemblée générale se devaient d'être systématiquement examinées au sein de la CD, y compris les appels à relancer et à réformer cette dernière.

Les participants ont débattu de plusieurs propositions concrètes pour promouvoir le rôle de la CD et ses liens avec la Première Commission. Il s'agit notamment de prévoir du temps lors de la CD pour examiner les résolutions de la Première Commission et d'inviter la présidence de la Première Commission à s'exprimer au sein de la Conférence. Selon certains participants, de telles interactions pourraient contribuer à contextualiser les travaux de la CD et à mieux faire comprendre la nature interdépendante des questions de sécurité mondiale. Il a été suggéré que cela pourrait potentiellement aider à établir le programme de travail de l'année et permettre à la CD de répondre davantage aux enjeux interconnectés et globaux de sécurité. Il a également été noté que le Nouvel Agenda pour la Paix comprendra un appel pour une nouvelle conception du désarmement qui pourrait contribuer à cette discussion et fournir des recommandations supplémentaires sur la refonte des liens actuels au sein de la machinerie de désarmement.

### **3.3.2 La Conférence et la Commission du désarmement**

En ce qui concerne la relation entre la CD et la Commission du désarmement, plusieurs participants ont indiqué que ces organes avaient des rôles, des responsabilités ainsi que des listes d'adhésion différents. Plus précisément, la CD a été conçue pour négocier, tandis que la Commission du désarmement a été conçue pour délibérer. Par conséquent, certains participants ont estimé que ces organes devaient rester distincts. Cependant, d'autres ont suggéré qu'en pratique, les fonctions de délibération et de négociation sont liées et se chevauchent, et qu'il était nécessaire de raviver les relations entre la CD et la Commission du désarmement.

Afin de renforcer les liens entre ces deux organes, plusieurs propositions ont été avancées. À court

terme, des mesures concrètes utiles impliqueraient une meilleure compréhension des mandats respectifs de ces deux organes. D'autres ont suggéré d'inviter la Commission du désarmement à présenter des exposés sur ses travaux et d'ouvrir ainsi des lignes de communication et de coordination entre ces deux organes.

Au-delà de ces petits pas, plusieurs participants ont évoqué l'idée de « fusionner » la CD et la Commission du désarmement et de délocaliser cette dernière à Genève pour faire de cette ville la capitale du désarmement des Nations Unies. Une telle mesure permettrait de tirer le meilleur parti du chevauchement des compétences et de mieux articuler les deux organes entre eux. Il a également été suggéré qu'une telle fusion pourrait être réalisée à titre expérimental et pourrait impliquer, par exemple, le déplacement de la session de haut niveau de la Conférence à New York dans le cadre des travaux de la Première Commission ou, en s'inspirant de l'exemple du Conseil économique et social des Nations Unies, la tenue des sessions de la Commission du désarmement à Genève tous les deux ans.

Plusieurs participants ont manifesté leur intérêt pour l'approfondissement de cette idée, mais d'autres se sont montrés plus prudents, reconnaissant les limites de la Commission du désarmement et les importantes réformes qu'une telle fusion entraînerait.

### **3.3.3 Convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou d'une autre réunion de haut niveau**

Plusieurs participants ont évoqué l'idée d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou d'une autre réunion de haut niveau. Certains ont estimé que le contexte géopolitique n'était pas propice à la tenue réussie d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (c'est-à-dire, qui permette d'obtenir un résultat concret et positif) et qu'organiser une quatrième session extraordinaire était prématuré et potentiellement risqué et pourrait même avoir un impact négatif sur l'architecture du désarmement. Il serait donc préférable de procéder par petites étapes. Plusieurs autres participants ont fait valoir qu'il n'existait pas de contexte parfait et que les États membres de la CD ne devraient pas attendre pour commencer à préparer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, étant donné que cela constituerait le moyen le plus approprié et le plus efficace de traiter un large éventail de questions. Il a été mentionné que la quatrième session extraordinaire devrait être organisée par un groupe de travail ou selon une procédure par étapes afin de déboucher sur un résultat positif et de susciter l'intérêt. D'autres participants ont suggéré qu'une réunion de haut niveau comme celle qui avait été convoquée par le Secrétaire général en 2010, distincte d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou des actuels débats de haut niveau, pourrait faire avancer les travaux de la CD, et ont rappelé que par le passé de telles réunions avaient aidé à développer un programme de travail. Cette approche nécessiterait également une préparation importante.

### **3.3.4 Conseil consultatif pour les questions de désarmement**

Il a été suggéré que le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement pourrait contribuer à porter un regard nouveau et ouvrir de nouvelles perspectives sur la relance de la CD. D'autres participants, en revanche, étaient moins informés sur cet organe et ont estimé qu'il ne permettrait pas de relever les défis politiques auxquels la CD était confrontée. Certains participants ont indiqué qu'il serait utile de clarifier la capacité ou les moyens par lesquels un tel organe communiquerait avec la Conférence.

### **3.3.5 Dialogue systématique avec les groupes de travail à composition non limitée et les groupes d'experts gouvernementaux**

Certains participants ont mis en avant l'absence de lien entre la CD et les travaux sur des sujets connexes, tels que la prévention d'une course aux armements dans l'espace (PAROS) et d'autres questions liées à la sécurité spatiale ou encore la vérification du désarmement nucléaire, menés respectivement par les groupes de travail à composition non limitée et les groupes d'experts gouvernementaux. Plusieurs participants ont suggéré de décloisonner la CD de telles autres entités, et ont rappelé la valeur des interactions entre des organes tels que la Première et la Sixième Commission ou entre la Première et la Quatrième Commission sur les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique.

Plusieurs mesures, certes modestes mais concrètes, ont été proposées pour favoriser un dialogue plus systématique entre la CD et les groupes de travail à composition non limitée et groupes d'experts gouvernementaux. Plusieurs participants ont ainsi proposé que les présidences de la CD invitent des représentants d'autres organes à informer la CD de manière systématique. D'autres ont suggéré que les États membres de la Conférence établissent la pratique selon laquelle la présidence des groupes d'experts gouvernementaux et des groupes de travail à composition non limitée concernés rendent compte de ce qui s'est passé lors de leurs réunions respectives. Pour faciliter les interactions, certains participants ont suggéré qu'il pourrait être utile de dresser un inventaire afin de répertorier les processus importants en cours qui pourraient présenter un intérêt pour le travail de la CD et éventuellement améliorer son efficacité.

### **3.3.6 Attribution de tâches au Secrétariat du Bureau des affaires de désarmement**

Il a été indiqué que le Secrétariat agissait actuellement plutôt comme un « partenaire silencieux » dans les discussions relatives à la CD et que celui-ci pourrait jouer un rôle plus actif en créant des liens entre les différents organes, notamment les groupes d'experts gouvernementaux et les groupes de travail à composition non limitée, ou, présenter des exposés sur les mandats et les résolutions si demande il y avait de la part des États Membres. De plus, il a été proposé que le Secrétariat, dans la mesure où il serait mandaté de le faire, puisse préparer un non-papier comprenant par exemple un recueil de mesures pratiques qui pourraient être menées sans induire de modification des règles de procédure, y compris une présentation de l'évolution de la pratique au sein de la CD au fil du temps.

### **3.3.7 Encourager une contribution substantielle du Secrétaire général de la Conférence**

Il a également été suggéré que le Secrétaire général de la Conférence pourrait être davantage impliqué, s'il en était demandé de l'être, par exemple en informant les États Membres de la CD sur les développements et tendances globales, émanant d'autres processus qui pourraient avoir un lien avec la maîtrise des armements et le désarmement.

### **3.3.8 Étudier la possibilité de mener des négociations préalables**

Il a été proposé que les États Membres de la CD étudient la possibilité de mener des négociations préalables, notamment en vue d'élaborer et de s'accorder sur des résultats substantiels dans le but de réduire les divergences au fil du temps et de parvenir à un consensus susceptible de faciliter les négociations futures sur des mesures juridiques. Ces résultats pourraient avoir de nombreux objectifs, notamment déterminer la faisabilité, la portée et les paramètres des futures mesures juridiques ; définir les éléments des futures mesures juridiques et formuler des recommandations s'y rapportant ; et élaborer des mesures non contraignantes qui pourraient constituer la base des futures mesures juridiques.

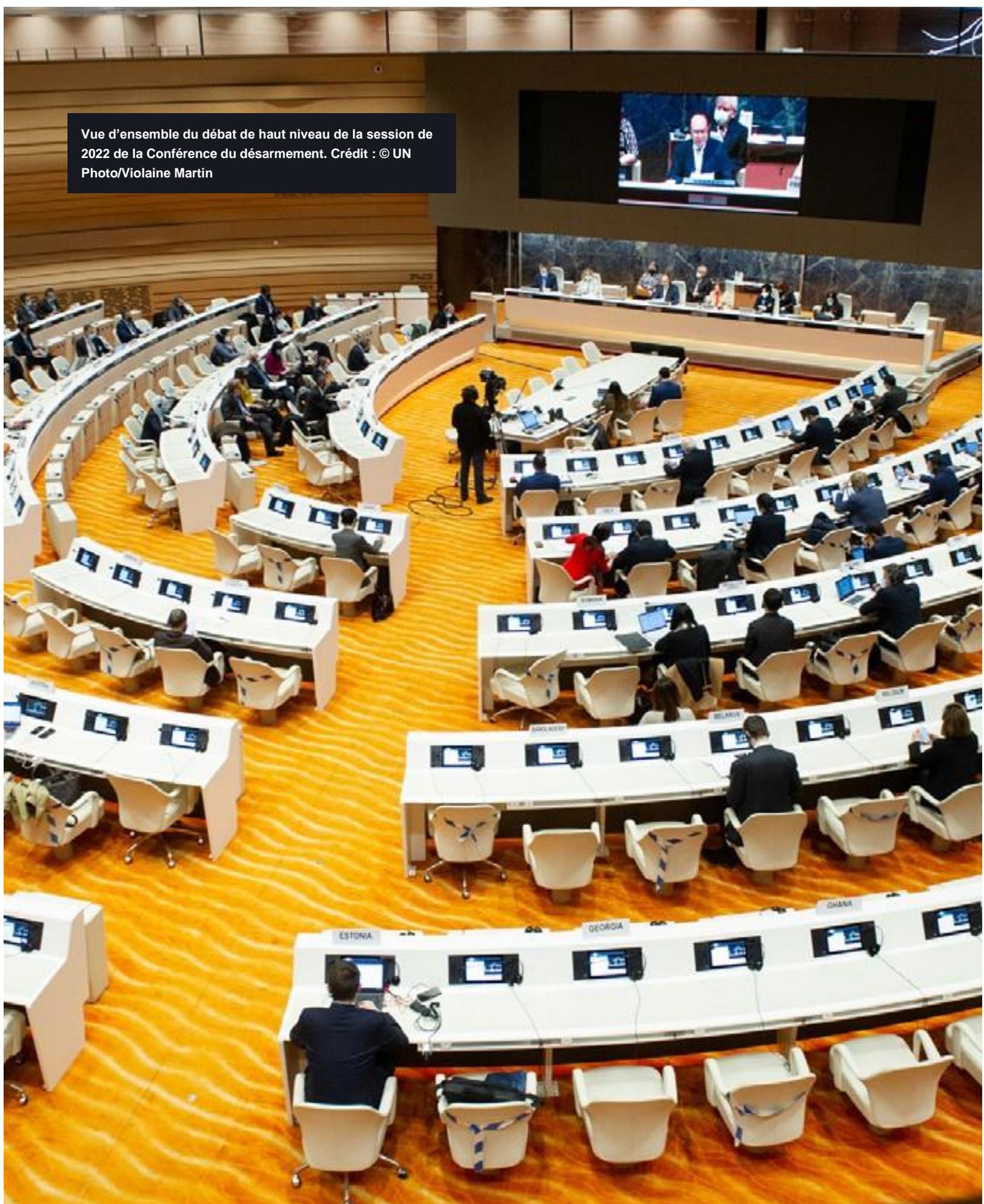
### **3.3.9 Exploiter davantage les débats de haut niveau**

Plusieurs participants ont évoqué le rôle du segment de haut niveau. Certains ont souligné les limites de l'approche actuelle en indiquant qu'il était parfois difficile de convaincre les participants de haut niveau de venir à la CD pour y faire des déclarations. Pour remédier à cela, les participants ont proposé de faire du débat de haut niveau une réunion ministérielle de la CD ; de faciliter la tenue de débats informels entre les participants de haut niveau ; ou d'inviter le Secrétaire général à venir à Genève lors du segment de haut niveau en vue d'encourager la présence des participants de haut niveau.

### **3.3.10 Améliorer la communication au sein de la machinerie du désarmement et au-delà**

Plusieurs participants ont fait valoir qu'il était nécessaire d'améliorer la communication entre la CD et l'ensemble des États Membres de l'ONU afin de garantir une plus grande redevabilité et crédibilité ainsi que de dissiper les potentielles inquiétudes des États non-Membres concernant les débats en cours au sein de la CD. Au-delà de la machinerie du désarmement, plusieurs participants ont également souligné la nécessité de mieux communiquer avec le monde extérieur en général, incluant la société civile dont la contribution pourrait aider à mieux saisir l'évolution de l'environnement de sécurité, en particulier s'agissant des nouvelles technologies.

Vue d'ensemble du débat de haut niveau de la session de 2022 de la Conférence du désarmement. Crédit : © UN Photo/Violaine Martin



## 3.4 Adhésion et participation

La retraite comprenait une séance plénière consacrée à l'adhésion et à la participation. La discussion a porté sur plusieurs sujets, notamment le statut d'Observateur, l'élargissement de la CD et le rôle de la société civile, des entités des Nations Unies et des experts scientifiques et techniques.

### 3.4.1 Observateurs

La session plénière a réuni des participants des États Membres de la CD et des États qui ont demandé le statut d'Observateur auprès de la CD. De nombreux participants se sont montrés favorables à l'approbation des demandes de statut d'Observateur et un certain nombre d'entre eux ont mis en avant les avantages à compter plus d'Observateurs au sein de la CD ; leur intérêt étant justifié par la pertinence de l'intégration de points de vue extérieurs sur les questions mondiales communes et le renforcement de l'inclusivité et de la diversité conforme à l'esprit du multilatéralisme. La CD étant un organe soutenu par l'ONU et financé par tous les États Membres, certains participants ont estimé qu'elle devrait être accessible à tous les États de manière universelle et que les demandes d'accès au statut d'Observateur devraient être acceptées sans obstruction politique. Toutefois, la valeur ajoutée de la contribution des Observateurs a été questionnée.

Dans le cadre de la réforme du processus d'approbation des demandes d'accès au statut d'Observateur, plusieurs participants se sont déclarés favorables à l'octroi systématique du statut d'Observateur à tous les États qui en font la demande. Certains participants ont explicitement insisté sur le fait que les demandes des États non-Membres de l'ONU devraient également être prises en compte. Il a également été déclaré que le Groupe informel des États Observateurs auprès de la Conférence devait être inclus dans les consultations sur les questions relevant de l'orientation de la Conférence. Parmi les autres mesures pratiques suggérées, on peut citer la rationalisation du processus d'approbation des demandes afin d'éviter aux États intéressés d'avoir à présenter une nouvelle demande chaque année, ainsi que cette solution simplifiée se devait de s'appuyer sur des méthodes de travail plutôt que sur la révision des règles de procédure. D'autres ont suggéré que les États Membres de la CD s'opposant aux demandes de statut d'Observateur soient tenus de soumettre des déclarations écrites précisant les raisons de l'objection au lieu d'une objection catégorique. Certains participants, par ailleurs, ont exprimé leur désaccord sur l'acceptation systématique d'Observateurs à la CD en raison de la contradiction avec les règles de procédure et de l'absence de précédent de cette pratique dans d'autres instances du domaine du désarmement.

### 3.4.2 Adhésion

Plusieurs participants ont souligné l'importance de l'élargissement de la CD et de son alignement vis-à-vis du caractère évolutif de la communauté internationale et de l'importance du désarmement pour tous les États, tel qu'en témoigne le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Un participant a souligné l'importance de garantir l'équilibre géographique et politique dans le cadre d'un élargissement. Un certain nombre de participants se sont prononcés en faveur de l'universalisation de l'adhésion à la CD. Cependant, certains participants ont exprimé des doutes sur un élargissement de la CD, suggérant que le nombre de membres à la Conférence était limité à dessein et que l'augmentation du nombre d'États membres pourrait freiner la réalisation de progrès et compromettre tout consensus.

Une certaine convergence s'est dégagée sur la nécessité de poursuivre le débat sur l'élargissement. Certains participants ont proposé de nommer un rapporteur ou Coordonnateur spécial chargé de cette question. D'autres, en revanche, ont souligné la nécessité de respecter strictement les règles de procédure et les critères initiaux de l'élargissement de la Conférence fondés sur la classification des « États militairement importants ». Comme cela a été proposé lors des échanges sur la machinerie du désarmement, la fusion de la Commission du désarmement et de la CD à Genève pourrait également permettre d'élargir l'adhésion à tous les États Membres de l'ONU intéressés.

### **3.4.3 Société civile, autres entités des Nations Unies et experts scientifiques et techniques**

La plupart des participants ont reconnu la valeur de l'expertise non-étatique dans les instances sur le désarmement, soulignant en particulier le rôle de la société civile, des entités des Nations Unies et des experts scientifiques et techniques au sein des débats. Il a été mentionné que ces entités jouaient un rôle important au sein de la CD et au-delà, et que leur contribution enrichissait les discussions. D'autres participants se sont toutefois interrogés sur l'intérêt porté par la société civile aux travaux de la CD, compte tenu de l'absence de négociations. Certains ont également fait observer que l'expertise scientifique et technique était nécessaire uniquement lors des négociations.

S'agissant des modalités de participation de la société civile à la CD, un certain nombre de participants se sont interrogés sur la possibilité pour les organisations de toutes les régions de pouvoir réellement y avoir accès. Plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude sur le fait que la participation de la société civile pouvait être biaisée en faveur des organisations basées à Genève ou en Europe en raison de leur avantage linguistique et de leur proximité géographique, et ont appelé à un équilibre régional et thématique des participants de la société civile, le favoritisme de certaines organisations nuisant à la réputation de la Conférence. Afin d'éviter une participation dite 'excessive' de la société civile, un participant a suggéré d'évaluer les organisations intéressées en fonction de leur pertinence et de la valeur ajoutée qu'elles pourraient apporter aux travaux de la CD, ajoutant que ces organisations devraient être soumises à une approbation avant leur participation. Un autre participant a souligné la nécessité de revoir la définition de la « société civile », car un petit groupe d'organisations ne saurait représenter tous les points de vue de la société civile. Ils ont suggéré que les États Membres de la CD puissent solliciter les avis de la société civile à titre national et refléter ces avis dans les déclarations nationales. Un participant a fait observer que la définition de la « société civile » existait dans un document de travail de la CD et a plaidé en faveur de sa prise en compte dans le langage officiel au lieu de modifier les règles de procédure.

Concernant les modalités de participation de la société civile aux travaux de la CD, des participants ont estimé qu'il y avait un certain mérite à autoriser les contributions écrites et en personne, tel qu'au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. De plus, un autre participant a encouragé les États Membres à nouer un dialogue interactif avec la société civile tout en évitant de soulever des questions sans lien avec les débats lorsque des experts étaient invités à la CD.

Enfin s'agissant de l'utilisation des compétences des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, de nombreux participants ont convenu de la nécessité d'améliorer la coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), compte tenu de leur expérience respective en matière de science et de technologie dans le domaine du désarmement ainsi que d'envisager des négociations sur les questions spatiales au sein de la CD.

---

# Conférence du désarmement

19 juin 2023

Original : français

---

## **Note verbale datée du 9 juin 2023, adressée par la Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement, en sa capacité de Présidente de la Conférence du désarmement, transmettant une lettre cosignée par S. E. M<sup>me</sup> Camille Petit et S. E. M. Thomas Göbel, ainsi que le recueil des propositions des États membres pour la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement élaboré par l'UNIDIR**

La Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement, agissant en sa capacité de Présidente de la Conférence du désarmement, présente ses compliments au Bureau des affaires de désarmement et a l'honneur de lui faire parvenir en annexe une lettre de transmission cosignée par S. E. M<sup>me</sup> Camille Petit et S. E. M. Thomas Göbel, ainsi que le recueil des propositions des États membres pour la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement élaboré par l'UNIDIR.

La Représentation permanente de la France prie la présidence de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire enregistrer cette déclaration comme document de travail de la Conférence et de la distribuer à l'ensemble des membres de la Conférence et des observateurs.

La Représentation permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement saisit cette occasion pour renouveler à la présidence de la Conférence du désarmement les assurances de sa haute considération.

## Annexe I

### **Lettre de transmission cosignée par S. E. M<sup>me</sup> Camille Petit et S. E. M. Thomas Göbel**

En réponse à la demande de plusieurs États membres de la Conférence du désarmement, et à toutes fins utiles, les Représentations permanentes de la France et de l'Allemagne auprès de la Conférence du désarmement à Genève, dont la première assure actuellement la présidence de la Conférence et la seconde l'assurera ensuite, vous prient de bien vouloir trouver en annexe de ce courrier un rapport établi par l'UNIDIR, à la demande de leurs deux États, concernant la revitalisation des travaux de la Conférence. Dans le cadre de ses recherches, l'UNIDIR a rassemblé les principales propositions que les États membres de la Conférence ont faites sur la question au cours des treize dernières années. Les Représentations permanentes de la France et de l'Allemagne espèrent que le rapport sera un document utile à la réflexion commune.

Les Représentations permanentes de la France et de l'Allemagne vous prient d'agréer l'expression de leur très haute considération.

L'Ambassadrice, Représentante permanente  
Camille Petit



L'Ambassadeur, Représentant permanent  
Thomas Göbel



## **Annexe II**

### **Recueil indicatif des propositions soumises à la Conférence du désarmement**

**Leou Chen, James Revill et Vivienne Zhang**

[Original : anglais]

#### **Remerciements**

Toutes les activités de l'UNIDIR reposent sur le soutien financier de ses principaux bailleurs de fonds. Ce projet de recherche est soutenu par les Gouvernements français et allemand.

Les auteurs tiennent à remercier Cécile Aptel, Tim Caughley, Sarah Erickson, Johanna Kleffkan, Silvia Mercogliano, Fanny Sebban et Michael Spies pour leurs observations et leur concours à l'établissement du présent rapport.

#### **À propos de l'UNIDIR**

L'UNIDIR est un institut autonome financé par des contributions volontaires qui fait partie de l'Organisation des Nations Unies. L'UNIDIR, qui est un des rares instituts dans le monde à s'intéresser de près aux questions de désarmement, produit des connaissances et promeut le dialogue et l'action dans le domaine du désarmement et de la sécurité. Basé à Genève, il aide la communauté internationale à concevoir les idées concrètes et novatrices requises pour apporter des solutions aux grands problèmes de sécurité.

#### **Note**

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les positions exprimées dans la publication relèvent de la seule responsabilité individuelle des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou opinions de l'Organisation des Nations Unies, de l'UNIDIR, de son personnel ou de ses bailleurs de fond.

#### **Introduction**

##### **Objectifs**

Le présent recueil a pour objet de présenter une liste indicative des propositions successives soumises afin de revitaliser la Conférence du désarmement. Le but n'est pas de donner une appréciation ou une évaluation des diverses propositions de réforme de la Conférence, mais de présenter un tour d'horizon factuel des différentes propositions susceptibles de contribuer aux discussions concernant les mesures qui pourraient être envisagées afin de revitaliser la Conférence.

##### **Méthodes**

Les propositions ont été réunies par l'UNIDIR à l'issue d'un examen indépendant réalisé à partir des documents officiels de la Conférence du désarmement disponibles en accès libre, et plus particulièrement des documents de travail, des comptes rendus des séances plénières et des documents officiels publiés de 2010 à 2023. Ce recueil indicatif ne prend donc pas en compte les très nombreuses propositions émanant de la société civile ou des ONG, sauf si ces propositions sont mentionnées dans les documents officiels de la Conférence (par exemple en annexes aux documents de travail). Les propositions recueillies ont ensuite été synthétisées sous la forme d'un texte succinct et accessible avec renvoi aux sources en notes de bas de page.

##### **Structure**

Dans un souci d'accessibilité, la présente section introductive sera suivie d'une présentation factuelle de la Conférence du désarmement sur deux pages, puis de résumés des propositions successives soumises à la

Conférence. Certaines de ces propositions se recourent mais, aux fins du présent rapport, elles ont été regroupées en quatre rubriques qui structureront les débats du séminaire de haut niveau que l'UNIDIR organisera les 22 et 23 juin à Montreux, à savoir structure organisationnelle, fonctionnement pratique et multilinguisme, composition et participation, et relation entre la Conférence du désarmement et les mécanismes relatifs au désarmement.

### **Limitations**

Tout a été fait pour passer systématiquement en revue les propositions successives présentées à la Conférence du désarmement compte tenu du temps imparti. Cependant, le présent recueil est indicatif et non exhaustif. L'UNIDIR fait également observer que ces propositions ne font pas nécessairement l'objet d'un consensus, les États étant en désaccord sur beaucoup de points. De plus, il se peut que le contexte dans lequel certaines de ces propositions ont initialement été présentées ait évolué, parfois très fortement.

## **Informations générales concernant la Conférence**

La Conférence du désarmement a été créée en 1978 par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en tant que « forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement ». Elle a succédé à d'autres forums de négociation tels que la Conférence du Comité du désarmement.

### **Composition**

La Conférence, qui comptait à l'origine 40 membres, a été élargie et compte aujourd'hui 65 États membres. Ces États membres sont les États dotés d'armes nucléaires et d'autres États qui sont des grandes puissances militaires<sup>1</sup>. Depuis la création de la Conférence du désarmement, plusieurs demandes d'adhésion ont été soumises. De plus, d'autres États Membres de l'ONU qui expriment leur intérêt sont invités pour une année à prendre part aux débats de fond en qualité d'États non membres, ou observateurs.

### **Réunions**

La session annuelle de la Conférence du désarmement est divisée en trois parties, de dix, sept et sept semaines chacune. La première partie commence pendant la dernière semaine de janvier. La Conférence tient des séances plénières formelles et des séances plénières informelles. Les séances plénières formelles sont ouvertes aux observateurs et au public, tandis que les séances plénières informelles sont généralement réservées aux États membres.

### **Groupes régionaux**

Les États membres de la Conférence du désarmement sont divisés en quatre groupes régionaux : le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Groupe des 21, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe constitué d'un seul État. Les coordonnateurs des groupes régionaux facilitent les consultations au sein des groupes régionaux et peuvent présenter des documents de travail au nom de leur groupe.

### **Présidence**

Les États membres exercent la présidence à tour de rôle, selon une rotation par ordre alphabétique, pour une période de quatre semaines de travail. Conformément au Règlement intérieur, le membre assurant la présidence, en plus de s'acquitter des fonctions habituelles de toute présidence, représente la Conférence dans ses relations avec les États, l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU.

### **P6+2**

Les six Présidents de la session annuelle de la Conférence (P6), le dernier Président de la précédente session et le premier Président de la session suivante forment ce qu'on appelle le « P6+2 ». Ils tiennent des consultations informelles hebdomadaires au cours desquelles ils préparent les travaux de la Conférence.

### **Organes subsidiaires**

Conformément au Règlement intérieur, la Conférence peut, si elle le juge opportun, créer des organes subsidiaires tels que des sous-comités spéciaux, des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux qui sont ouverts à la participation de tous les États membres de la Conférence à moins

---

<sup>1</sup> Département des affaires de désarmement de l'ONU, « Conference on Disarmament », <https://disarmament.unoda.org/conference-on-disarmament>.

que celle-ci n'en décide autrement. La dernière fois que la Conférence a créé des organes subsidiaires, en 2022, elle en a créé cinq aux fins de l'examen des principaux points de son ordre du jour.

### **Relations avec les autres organes s'occupant du désarmement**

La Conférence du désarmement est souvent qualifiée d'« organe autonome ». Elle arrête son propre ordre du jour et son propre Règlement intérieur<sup>2</sup>. Cependant, elle est « reconnue par l'ONU »<sup>3</sup> et joue un rôle important au sein du système multilatéral du désarmement de l'ONU. Elle est financée par l'Organisation et rend compte à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle bénéficie des services du personnel du Département des affaires de désarmement de l'ONU et son siège est situé à l'Office des Nations Unies à Genève, dont le Directeur (la Directrice) général(e) est son (sa) Secrétaire général(e).

### **Ordre du jour et questions à l'examen**

L'ordre du jour de la Conférence du désarmement, énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, contient 10 points principaux. En 2023, les points suivants de l'ordre du jour ont été mis en avant comme « questions centrales » : « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques », « Programme global de désarmement » et « Transparence dans le domaine des armements ».

### **Situation actuelle**

Après avoir obtenu plusieurs succès dans la deuxième moitié des années 90, la Conférence du désarmement s'est retrouvée bloquée et en grande partie incapable de se mettre d'accord sur un programme de travail qui aurait pu tracer les contours de négociations sur les points de son ordre du jour<sup>4</sup>. Beaucoup d'États membres de la Conférence ont fait part de leur frustration face à l'incapacité de la Conférence de se remettre à travailler vraiment comme instance de négociation.

### **Structure organisationnelle**

La présente section, qui traite de la structure organisationnelle de la Conférence, présente des propositions qui concernent, entre autres, la longueur des présidences, les demandes visant à ce que les travaux de la Conférence fassent l'objet de rapports systématiques, notamment par l'intermédiaire d'un groupe de personnalités éminentes et de groupes d'experts, et les propositions afférentes aux organes subsidiaires, comités spéciaux, groupes de travail et autres, consistant notamment à redéfinir leur domaine de travail et à les rendre plus autonomes.

### **Longueur des présidences**

L'article 9 du Règlement intérieur dispose que « la présidence de la Conférence est assurée à tour de rôle par tous ses membres, chacun durant une période de quatre semaines de travail »<sup>5</sup>. Toutefois, plusieurs États estiment que des présidences de quatre semaines sont trop brèves et que ce système « réduit les possibilités d'action et « entrave la continuité des travaux »<sup>6</sup>. Afin de remédier à ces inconvénients, certains États ont proposé de modifier la longueur des présidences et, selon le cas, de la porter à six semaines<sup>7</sup> ou de « mettre en place une rotation semestrielle de la présidence »<sup>8</sup>, dans le but, notamment, de renforcer la « continuité », la « cohérence » et le « rôle moteur » de la présidence »<sup>9</sup>. Il a également été suggéré qu'une « rotation non plus par ordre alphabétique, mais éventuellement régionale » de la présidence pouvait présenter un intérêt<sup>10</sup>.

---

<sup>2</sup> UNIDIR (2012), « The Conference on Disarmament: Issues and Insights », <https://unidir.org/sites/default/files/publication/pdfs/the-conference-on-disarmament-issues-and-insights-395.pdf>.

<sup>3</sup> UNIDIR (2019), « Mandate and Working Methods in the CD – A Historical Perspective », <https://unidir.org/sites/default/files/publication/pdfs/mandates-and-working-methods-in-the-cd-a-historical-perspective-en-769.pdf>.

<sup>4</sup> UNIDIR (2010), « The Conference on Disarmament: Breaking the Ice », <https://unidir.org/publication/conference-disarmament-breaking-ice>.

<sup>5</sup> Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

<sup>6</sup> Colombie (2011), CD/1913, 30 juin 2011.

<sup>7</sup> Australie (2020), CD/2197, 18 septembre 2020.

<sup>8</sup> Chili (2011), CD/PV.1231, 4 août 2011.

<sup>9</sup> Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Moller (2014), CD/PV.1319, 10 juin 2014.

<sup>10</sup> Finlande (2012), CD/PV.1256, 27 mars 2012.

## **Processus d'examen périodique**

Certains traités de désarmement prévoient un processus d'examen quinquennal. Il n'existe rien de tel à la Conférence du désarmement. Or, certains États ont proposé pour la Conférence un processus périodique de réflexion ou d'examen interne<sup>11</sup>. Pour certains États, dans le cadre d'un tel processus d'examen, qui pourrait être quinquennal ou décennal, la Conférence pourrait « examiner dans le détail ses méthodes de travail »<sup>12</sup>, procéder à « une évaluation approfondie » et être « confrontée à la réalité »<sup>13</sup>.

## **Coordonnateur spécial des questions relatives aux méthodes de travail**

Plusieurs États ont proposé de s'inspirer de compétences externes pour réfléchir à la question de la revitalisation de la Conférence. Diverses approches ont été suggérées à cet égard (on trouvera plus loin des éléments de réflexion concernant le groupe de personnalités éminentes et la troïka). Dans un document de travail, il est plus précisément proposé que soit nommé un coordonnateur spécial chargé des questions touchant « l'efficacité et les méthodes de travail de la Conférence du désarmement qui analyserait les procédures de la Conférence et ferait des recommandations à ses membres »<sup>14</sup>.

## **Groupe de personnalités éminentes**

Parmi les moyens possibles de consolider la Conférence, il est proposé dans un document de travail que soit constitué un « groupe de personnalités politiques extérieures à la Conférence du désarmement », qui ferait des propositions à la Conférence<sup>15</sup>. Dans le même ordre d'idées, il a aussi été proposé de mettre en place un « groupe de personnalités éminentes » qui pourrait examiner les moyens de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement<sup>16</sup>.

## **Renforcement du rôle des coordonnateurs régionaux**

Certains États ont suggéré que des rôles supplémentaires ou renforcés soient attribués aux coordonnateurs des groupes régionaux. Par exemple, il est question dans un document de travail de la possibilité de désigner une « troïka » de coordonnateurs représentant les groupes régionaux, qui se pencheraient sur « les questions des méthodes de travail et de l'élargissement de la composition »<sup>17</sup>. D'autres États ont demandé que les coordonnateurs des groupes régionaux fassent « davantage participer les États observateurs »<sup>18</sup>.

## **Création d'organes subsidiaires, de comités spéciaux, de groupes d'experts et autres**

L'article 23 du Règlement intérieur dispose que « chaque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, y compris lorsque les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte paraissent réunies, la Conférence peut créer des organes subsidiaires tels que des sous-comités spéciaux, des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux ». Certains États ont appuyé la création de tels organes, qui pouvaient ouvrir la voie à des négociations et s'appuyer sur les travaux antérieurs<sup>19</sup>. La Conférence du désarmement a déjà créé des organes subsidiaires – elle l'a fait pour la dernière fois en 2022 – afin d'entreprendre un travail de fond sur les questions centrales<sup>20</sup>.

## **Recentrage des travaux des organes subsidiaires**

L'article 24 du Règlement intérieur dispose que « les réunions des organes subsidiaires ont un caractère informel, à moins que la Conférence n'en décide autrement ». Certains États ont exprimé l'avis qu'une approche encore plus flexible, permettant une meilleure interactivité, serait bénéfique aux organes subsidiaires<sup>21</sup>. D'autres se sont dit favorables à ce que les organes subsidiaires soient constitués pour « six sessions au moins », aient un

---

<sup>11</sup> Voir, par exemple, Suisse (2013), [CD/PV.1286](#), 24 mai 2013 ; Colombie (2011), [CD/PV.1226](#), 26 mai 2011, République de Corée (2011), [CD/PV.1226](#), 26 mai 2011.

<sup>12</sup> Suisse (2013), [CD/PV.1286](#), 24 mai 2013.

<sup>13</sup> Nigéria (2022), [CD/PV.1608](#), 28 février 2022.

<sup>14</sup> Voir Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011 ; Suisse (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011.

<sup>15</sup> Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011.

<sup>16</sup> Kazakhstan (2012), [CD/PV.1249](#), 28 février 2012.

<sup>17</sup> Argentine (2019), [CD/PV.1489](#), 28 février 2019.

<sup>18</sup> États observateurs (2010), [CD/1886](#), 7 avril 2010.

<sup>19</sup> Australie (2020), [CD/2197](#), 18 septembre 2020 ; Iran au nom du Groupe des 21 (2020), [CD/PV.1196](#) ; Algérie (2019), [CD/PV.1494](#), 12 mars 2019.

<sup>20</sup> Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011 ; Fédération de Russie (2022), [CD/PV.1599](#), 27 janvier 2022 ; Algérie (2019), [CD/PV.1494](#), 12 mars 2019 ; Japon (2018), [CD/PV.1448](#), 27 février 2018.

<sup>21</sup> États-Unis (2023), [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures.

« mandat plus précis »<sup>22</sup> ou travaillent de façon plus structurée, notamment qu'ils établissent des comptes rendus des séances et présentant les progrès réalisés d'une séance à l'autre, l'objectif étant d'atteindre des résultats plus substantiels<sup>23</sup>.

### **Accroissement de la marge de manœuvre accordée aux coordonnateurs des organes subsidiaires**

Certains États ont proposé de conférer aux coordonnateurs des organes subsidiaires une marge de manœuvre plus importante en leur donnant davantage de possibilités de structurer les débats, notamment en établissant un ordre du jour et des calendriers, comme le font les présidents des groupes de travail à composition non limitée et des groupes d'experts gouvernementaux<sup>24</sup>. Pour réduire la nécessité d'établir des rapports qui ne reflètent que les questions et les positions sur lesquelles un consensus peut être trouvé immédiatement, il a également été proposé que les rapports des organes subsidiaires soient établis sous la seule autorité de la présidence en tant que documents « non contraignants ». Une autre proposition vise à créer un système hybride : des conclusions consensuelles seraient consignées là où cela est possible et, parallèlement les « domaines de convergence et de divergence potentielles et les moyens possibles d'aller de l'avant » seraient recensés dans des documents établis sous l'autorité du coordonnateur<sup>25</sup>.

### **Fonctionnement pratique et multilinguisme**

Cette section traite des questions relatives au fonctionnement pratique de la Conférence du désarmement. Elle passe en revue les propositions relatives à l'application de la règle du consensus, à la neutralité du point de vue du genre, à l'allocation des ressources, aux perspectives d'établissement d'un programme de travail reconductible, pluriannuel ou simplifié et à la promotion d'un débat interactif.

#### **Règle du consensus**

L'article 18 du Règlement intérieur dispose que « la Conférence conduit ses travaux et prend ses décisions sur la base du consensus ». Beaucoup d'États ont souligné combien le principe du consensus était important pour les travaux de la Conférence<sup>26</sup>. Certains ont proposé de réfléchir aux limites que la règle du consensus imposait et de reconnaître que tous les aspects des travaux de la Conférence du désarmement n'exigeaient pas nécessairement l'application de cette règle. Par exemple, il a été affirmé que « les questions de procédure n'ont pas la même importance que les questions de fond », pour autant que les premières puissent aisément être séparées des secondes<sup>27</sup>. D'autres États ont proposé des moyens différents d'appliquer la règle dans le cadre des organes subsidiaires, notamment une procédure de non-objection ou d'approbation tacite<sup>28</sup>, ou une méthode consistant à reporter le vote de 24 heures afin de laisser à la présidence le temps de faciliter un consensus<sup>29</sup>.

#### **Neutralité du point de vue du genre**

Dans certaines langues, le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement fait référence aux représentants en employant exclusivement des pronoms masculins. Par exemple, dans la version anglaise du Règlement intérieur, l'article 10, qui concerne la présidence, dispose que si le chef de la délégation qui exerce les fonctions de président est empêché, « il peut se faire remplacer par un membre de sa délégation ». Plusieurs États ont proposé de mettre à jour le Règlement intérieur de façon à le rendre neutre du point de vue du genre dans toutes les langues<sup>30</sup>. En 2021, la présidence a présenté un « projet de décision relatif à la mise à jour technique/linguistique du Règlement intérieur de la Conférence » visant à montrer « que les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale aux travaux de la Conférence »<sup>31</sup>.

#### **Allocation de ressources**

La Conférence du désarmement est financée par le budget ordinaire de l'ONU, lequel est lui-même approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Certains États ont avancé l'idée de « soumettre, à l'avenir,

---

<sup>22</sup> Fédération de Russie (2023), [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures.

<sup>23</sup> Japon (2018), [CD/PV.1448](#), 27 février 2018.

<sup>24</sup> États-Unis (2023), [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures.

<sup>25</sup> États-Unis (2023), [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures.

<sup>26</sup> Voir, par exemple, Bélarus (2014), [CD/PV.1302](#), 21 janvier 2014 ; Italie (2020), [CD/1897](#), 14 septembre 2020 ; Chine (2023) [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures.

<sup>27</sup> Italie (2020), [CD/1897](#), 14 septembre 2020 ; Norvège (2011), [CD/PV.1231](#), 4 août 2011.

<sup>28</sup> République de Corée (2022), [CD/PV.1626](#), 28 juin 2022.

<sup>29</sup> Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011.

<sup>30</sup> Voir, par exemple, Australie (2020), [CD/2197](#), 18 septembre 2020 ; Cuba (2022), [CD/1621](#), 24 mai 2022 ; République de Corée (2022), [CD/PV.1599](#), 27 janvier 2022.

<sup>31</sup> Organisation des Nations Unies (2021), [CD/2223](#), 14 septembre 2021.

à une obligation de réels progrès l'allocation future des ressources à la Conférence du désarmement »<sup>32</sup>. Dans le même ordre d'idées, en annexe à un document de la Conférence du désarmement, la question est posée de savoir si « l'Assemblée générale des Nations Unies ne pourrait pas assortir l'octroi de ressources à la Conférence d'un plus grand nombre de conditions. Elle pourrait par exemple faire de l'adoption d'un programme de travail une condition *sine qua non* de l'octroi de fonds au-delà d'un certain délai (d'un mois par exemple), au début de chaque session annuelle »<sup>33</sup>.

### **Programme de travail reductible ou pluriannuel**

L'article 28 du Règlement intérieur de la Conférence dispose que « sur la base de son ordre du jour, la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail, qui comprend un calendrier de ses activités pour la session considérée et qui tient également compte des recommandations, propositions et décisions mentionnées dans l'article 27 ». Considérant que la Conférence n'est pas parvenue depuis 2009 à se mettre d'accord sur un programme de travail annuel concernant les points centraux de son ordre du jour comme le prévoit son mandat, certains États ont proposé d'autres solutions pour trouver un terrain d'entente sur un programme de travail. Certains ont par exemple proposé d'adopter un programme de travail complet et équilibré basé sur l'ordre du jour, puis de le reconduire automatiquement « à moins que les membres de la Conférence n'en décident autrement »<sup>34</sup>. D'autres ont préconisé l'adoption d'un programme de travail pluriannuel, estimant qu'un tel programme pouvait « toujours être adopté au cours d'une session et reconduit au début des sessions suivantes »<sup>35</sup>.

### **Programme de travail simplifié**

Pour résoudre le problème posé par l'adoption d'un programme de travail annuel, plusieurs États ont proposé l'idée d'un programme de travail « simplifié » ou « simple » centré sur les questions de procédure et non sur la substance des mandats des groupes de travail ou d'autres organes<sup>36</sup>. Pour certains États membres, un programme de travail simplifié représentait un bon moyen de permettre à la Conférence d'avancer et de sortir de son actuelle paralysie<sup>37</sup>.

### **Création d'un groupe de travail sur la revitalisation de la Conférence**

Plusieurs États ont proposé de créer un groupe de travail<sup>38</sup> qui traiterait non seulement des questions de fond, mais encore de la revitalisation des travaux de la Conférence. Autre possibilité, les États pourraient reconstituer « un groupe informel composé de sept chefs de délégation agissant à titre personnel, chargé d'étudier les différents aspects de la question »<sup>39</sup>.

### **Moyens de favoriser des débats informels interactifs**

Les séances de la Conférence prennent souvent la forme de déclarations des États suivies de droits de réponse, et il reste peu de place pour les débats interactifs. C'est pourquoi certains États ont proposé de créer des modalités plus interactives pour les comités spéciaux et organes similaires<sup>40</sup>. Des réunions d'experts pourraient, par exemple, être suivies de débats entre les experts et les États membres, puis de déclarations des États. La Conférence a eu recours à cette pratique pendant sa session de 2023.

### **Manifestations parallèles**

D'autres instances de désarmement organisent régulièrement des manifestations parallèles afin d'encourager les débats de fond et de faire participer des experts non gouvernementaux de manière informelle. Il est arrivé que des États membres organisent des manifestations parallèles sur les principaux thèmes intéressant la

---

<sup>32</sup> Autriche (2011), [CD/PV.1209](#), 28 février 2011.

<sup>33</sup> Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011.

<sup>34</sup> Italie (2020), [CD/1897](#), 14 septembre 2020.

<sup>35</sup> Zimbabwe (2019), [CD/PV.1504](#), 6 juin 2019.

<sup>36</sup> Voir, par exemple, Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011 ; Chili (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Canada (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Mexique (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Suisse (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Irlande (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Argentine (2021), [CD/PV.1581](#), 11 juin 2021 ; République bolivarienne du Venezuela (2020), [CD/PV.1535](#), 26 février 2020 ; Pays-Bas (2021), [CD/PV.1587](#), 10 août 2021.

<sup>37</sup> Voir, par exemple, Suisse (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Chili (2010), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011.

<sup>38</sup> Chili (2017), [CD/PV.1403](#), 31 janvier 2017 ; Serbie (2012), [CD/PV.1262](#), 14 juin 2012 ; Brésil (2011), [CD/PV.1233](#), 18 août 2011 ; Fédération de Russie (2011), [CD/PV.1232](#), 11 août 2011.

<sup>39</sup> Suisse (2013), [CD/PV.1289](#), 11 June 2013.

<sup>40</sup> États-Unis (2023), [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures. Voir aussi Fédération de Russie (2023) [CD première partie](#), 16 mars 2023, 10 heures.

Conférence. Estimant que de telles rencontres présentaient un intérêt, certains États membres ont proposé qu'il en soit organisé un plus grand nombre en complément des débats de la Conférence<sup>41</sup>.

## Composition et participation, y compris les possibilités d'élargissement

Cette section, qui traite de la question de la composition et de la participation, passe en revue les propositions se rapportant à l'élargissement de la Conférence, à la simplification de la procédure d'approbation des demandes de statut d'observateur et au renforcement de la participation de la société civile, d'experts techniques et de représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies.

### Élargissement

Si la Conférence comptait initialement 40 États membres, l'article 2 du Règlement intérieur prévoit que « la composition de la Conférence sera revue régulièrement ». La Conférence a été élargie à trois reprises durant les années 90. Elle compte aujourd'hui 65 États membres. Certains États ont critiqué le caractère limité de la composition de la Conférence et beaucoup ont proposé de l'élargir en vertu du principe d'égalité, afin que des idées nouvelles puissent être apportées ou que le principe de responsabilité puisse être mieux appliqué<sup>42</sup>.

### Rapporteur spécial chargé de la question de la composition

Afin d'explorer plus avant la possibilité d'élargir la composition de la Conférence, plusieurs États ont proposé que soit nommé un coordonnateur ou rapporteur spécial chargé de la question de l'élargissement<sup>43</sup>. Comme cela a été fait précédemment, ce coordonnateur ou rapporteur spécial pourrait recueillir les vues des États membres et « examiner la question de la composition »<sup>44</sup>.

### Approbation des demandes de statut d'État observateur

Conformément à sa pratique et à son Règlement intérieur, la Conférence du désarmement invite chaque année les États non membres à participer à ses travaux en qualité d'observateurs, sous réserve de l'approbation de la demande par la Conférence. L'approbation de ces demandes est devenue difficile depuis quelques années et certains États ont demandé que soit revu « le mécanisme d'évaluation des demandes » des États qui souhaitent obtenir le statut d'État observateur<sup>45</sup>. D'autres ont proposé que les coordonnateurs des groupes régionaux aident à « faire davantage participer les États observateurs »<sup>46</sup>.

### Participation de la société civile

La participation de la société civile à la Conférence du désarmement est limitée par rapport à ce qui se passe dans d'autres instances de négociation sur le désarmement. Certains États ont fait valoir que cette situation était préjudiciable aux progrès de la Conférence<sup>47</sup>, considérant que la contribution de la société civile pouvait enrichir les débats<sup>48</sup> et alimenter la réflexion de fond, particulièrement dans des domaines tels que le désarmement nucléaire<sup>49</sup>, le genre<sup>50</sup> et la jeunesse<sup>51</sup>. Plusieurs États ont appelé à un renforcement de la participation de la société civile<sup>52</sup>. Il a par ailleurs été indiqué que « l'octroi aux organisations non gouvernementales du statut d'observateurs

<sup>41</sup> Suisse (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011.

<sup>42</sup> Voir, par exemple, Australie (2020), [CD/2197](#), 18 septembre 2020 ; Groupe des 21 (2010), [CD/1894](#), 14 septembre 2010 ; Groupe des 21 (2011), [CD/1922](#), 13 septembre 2011 ; Groupe des 21 (2013), [CD/1958](#), 9 septembre 2013 ; Croatie (2010), [CD/PV.1195](#), 31 août 2010 ; Groupe des 21 (2012), [CD/1939](#), 28 août 2012 ; Mongolie (2022), [CD/PV.1620](#), 19 mai 2022 ; Philippines (2011), [CD/PV.1207](#) ; Slovaquie (2022), [CD/PV.1598](#), 25 janvier 2022 ; Kazakhstan (2021), [CD/PV.1550](#), 21 janvier 2021 ; Chine (2019), [CD/PV.1475](#), 21 janvier 2019 ; Kenya (2017), [CD/PV.1414](#), 17 mars 2017 ; Pakistan (2017), [CD/PV.1413](#), 14 mars 2017.

<sup>43</sup> Serbie (2011), [CD/PV.1207](#) ; Maroc (2018), [CD/PV.1440](#), 13 février 2018 ; Iraq (2013), [CD/PV.1279](#), 26 février 2013 ; Slovaquie (2012), [CD/PV.1262](#), 14 juin 2012 ; Kazakhstan (2011), [CD/PV.1223](#), 17 mai 2011.

<sup>44</sup> Estonie (2013), [CD/PV.1279](#), 26 février 2013.

<sup>45</sup> Arabie saoudite (2022), [CD/PV.1608](#), 28 février 2022.

<sup>46</sup> États observateurs (2010), [CD/1886](#), 7 avril 2010.

<sup>47</sup> Autriche (2013), [CD/PV.1298](#), 27 août 2013 ; Norvège (2010), [CD/PV.1194](#), 24 août 2010 ; Colombie (2021), [CD/1913](#), 30 juin 2011 ; Autriche (2011), [CD/PV.1204](#), 10 février 2011 ; Autriche (2013), [CD/PV.1298](#), 27 août 2013 ; Bangladesh (2011), [CD/PV.1200](#), 27 janvier 2011 ; Indonésie (2010), [CD/PV.1195](#), 31 août 2010.

<sup>48</sup> Norvège (2010), [CD/PV.1194](#), 24 août 2010.

<sup>49</sup> Groupe des 21 (2010), [CD/1894](#), 14 septembre 2010 ; Groupe des 21 (2011), [CD/1922](#), 13 septembre 2011 ; Groupe des 21 (2012), [CD/1939](#), 28 août 2012 ; Groupe des 21 (2013), [CD/1958](#), 9 septembre 2013.

<sup>50</sup> Mexique (2021), [CD/PV.1592](#), 26 août 2021.

<sup>51</sup> Viet Nam (2021), [CD/PV.1588](#), 12 août 2021.

<sup>52</sup> Australie (2020), [CD/2197](#), 18 septembre 2020 ; Croatie (2010), [CD/PV.1195](#), 31 août 2010 ; Bélarus au nom des États du Groupe d'Europe orientale (2011), [CD/PV.1200](#), 27 janvier 2011 ; Irlande (2013), [CD/1957](#), 26 août 2013 ; Suisse (2016),

permanents à la Conférence [renforcerait] l'efficacité [des travaux de la Conférence] et permettrait à cette instance de mieux rendre compte de ses activités à la communauté internationale »<sup>53</sup>.

### **Experts scientifiques et techniques**

L'article 22 du Règlement intérieur dispose que « la Conférence peut tenir des réunions informelles, avec ou sans participation d'experts, afin d'examiner le cas échéant des questions de fond, ainsi que des questions ayant trait à l'organisation de ses travaux ». Dans le cadre de négociations élargies sur des thèmes précis, certains États ont indiqué qu'ils étaient favorables à la participation d'experts scientifiques et techniques, aux fins non pas de prénégociations mais d'échanges d'idées sur des questions de fond particulières<sup>54</sup>.

### **Rôle de la Conférence et relations avec les autres entités qui s'occupent du désarmement**

S'il est vrai que la Conférence du désarmement n'est pas à proprement parler un organe de l'ONU, elle a des liens avec l'Assemblée générale des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies qui s'occupent du désarmement. C'est pourquoi cette section passe en revue les propositions qui ont pour objet de promouvoir les liens entre la Conférence et les autres entités qui s'occupent du désarmement. Les propositions présentées concernent l'établissement de relations étroites avec d'autres organes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et le Conseil de sécurité, ainsi que la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement et le recours au Conseil consultatif du Secrétaire général ou d'autres entités susceptibles de donner des conseils sur la réforme.

### **Renforcement des liens entre les organes qui s'occupent du désarmement**

Considérant la situation actuelle, certains États ont proposé de renforcer les liens entre les divers organes qui s'occupent du désarmement et d'assurer la complémentarité des travaux des différents organes. Un des moyens de rétablir les liens serait que la Conférence consacre la première partie de ses sessions à l'examen des résolutions que l'Assemblée générale a adoptée au cours de sa session précédente et que des comités spéciaux soient chargés d'examiner les points de l'ordre du jour compte tenu des résolutions pertinentes<sup>55</sup>. La Conférence pourrait ensuite chercher un terrain d'entente sur la substance des résolutions en vue d'avancer vers des négociations<sup>56</sup>. Pour sa part, la Commission du désarmement pourrait évaluer les résolutions adoptées par la Première Commission et examiner certains thèmes relevant de la Conférence<sup>57</sup>.

### **Interaction entre les présidences de la Commission du désarmement et de la Première Commission et la Conférence**

Il est arrivé que la présidence de la Première Commission soit invitée à s'exprimer lors de séances plénières formelles de la Conférence du désarmement<sup>58</sup>. Il a été proposé de mettre en place un processus plus systématique et plus structuré visant à ce que les Président(e)s de la Commission du désarmement et de la Première Commission de l'Assemblée générale puissent être invités à des discussions sur les résolutions présentant un intérêt pour ces organes<sup>59</sup>.

### **Étude des synergies possibles avec le Conseil de sécurité**

Outre le renforcement des liens avec la Commission du désarmement et la Première Commission, il a été proposé que, dans le cadre des efforts de revitalisation de la Conférence, les États étudient les synergies entre les travaux de la Conférence et ceux du Conseil de sécurité<sup>60</sup>.

### **Réunions de haut niveau sur les organes qui s'occupent du désarmement**

En septembre 2010, l'ONU a convoqué la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Cette rencontre, qui a offert une occasion importante de susciter un élan politique en faveur de la revitalisation des travaux de la

---

CD/PV.1374, 16 février 2016 ; Afrique du Sud (2015), CD/PV.1336, 10 février 2015 ; Espagne (2015), CD/PV.1344, 3 mars 2015 ; Autriche (2014), CD/PV.1316, 20 mai 2014.

<sup>53</sup> Bélarus (2010), CD/PV.1195, 31 août 2010.

<sup>54</sup> Finlande (2016), CD/PV.1362, 11 août 2016 ; Allemagne (2012), CD/PV.1259, 31 mai 2012 ; Pays-Bas (2012), CD/PV.1259.

<sup>55</sup> Royaume-Uni (2012), CD/PV.1262, 14 juin 2012.

<sup>56</sup> Royaume-Uni (2012), CD/PV.1262, 14 juin 2012.

<sup>57</sup> Royaume-Uni (2012), CD/PV.1262, 14 juin 2012.

<sup>58</sup> Voir par exemple, Nouvelle-Zélande (2015), CD/PV.1367, 2 septembre 2015.

<sup>59</sup> Royaume-Uni (2013), CD/PV.1289, 11 juin 2013.

<sup>60</sup> Brésil (2015), CD/PV.1330, 20 janvier 2015.

Conférence, a été suivie par l'adoption du projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#), dans lequel a été décidée l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session un point concernant la revitalisation des travaux de la Conférence. Par la suite, plusieurs États se sont dits favorables à la convocation d'une nouvelle réunion de haut niveau sur la question de la revitalisation<sup>61</sup>.

### **Convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement**

Trois sessions extraordinaires consacrées au désarmement ont été convoquées sous les auspices de l'Assemblée générale. Considérant que la première, tenue en 1978, avait permis de poser des bases pour diverses questions de désarmement, certains États se sont déclarés favorables à la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement<sup>62</sup>, qui aurait l'avantage de permettre un examen complet de l'ensemble des organes de l'ONU s'occupant du désarmement.

### **Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement**

En 2011, après la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, le Secrétaire général a demandé à son Conseil consultatif pour les questions de désarmement « d'entreprendre un examen approfondi des questions soulevées lors de la réunion de haut niveau »<sup>63</sup>. Le Conseil consultatif a examiné la question et formulé plusieurs recommandations<sup>64</sup>. Certains États ont par la suite proposé de continuer de faire appel au Conseil consultatif ou à un autre groupe de personnalités « éminentes » ou « sages », pour obtenir des recommandations et des conseils<sup>65</sup>. Il a été proposé qu'un tel groupe soit chargé « d'étudier les moyens nouveaux d'améliorer la situation » et de revitaliser le mécanisme du désarmement de l'ONU et la Conférence du désarmement en particulier<sup>66</sup>.

---

<sup>61</sup> Colombie (2011), [CD/1913](#), 30 juin 2011 ; Slovénie (2011), [CD/PV.1211](#), 1 mars 2011 ; Canada (2011), [CD/PV.1210](#), 28 février 2011.

<sup>62</sup> Groupe des 21 (2010), [CD/1894](#), 14 septembre 2010 ; Groupe des 21 (2013), [CD/1958](#), 9 septembre 2013 ; Colombie (2021), [CD/1913](#), 30 juin 2011 ; Pakistan (2010), [CD/PV.1194](#), 24 août 2010 ; Indonésie (2010), [CD/PV.1195](#), 31 août 2010 ; Iran au nom du Groupe des 21 (2010), [CD/PV.1196](#), 7 septembre 2010 ; Inde (2010), [CD/PV.1197](#), 14 septembre 2010 ; Iran (2011), [CD/PV.1207](#), 22 février 2011 ; Égypte (2020), [CD/PV.1533](#), 24 février 2020 ; Brésil (2014), [CD/PV.1303](#), 28 janvier 2014 ; Pakistan (2013), [CD/PV.1289](#), 11 juin 2013 ; Malaisie (2012), [CD/PV.1262](#), 14 juin 2012 ; Malaisie (2011), [CD/PV.1231](#), 4 août 2011 ; Pakistan (2011), [CD/PV.1231](#), 4 août 2011 ; Nigéria (2011), [CD/PV.1231](#), 4 août 2011 ; Indonésie au nom du Groupe des 21 (2015) [CD/2030](#), 13 août 2015.

<sup>63</sup> Secrétaire général (2011), [CD/PV.1199](#), 26 janvier 2011.

<sup>64</sup> Voir Organisation des Nations Unies (2011), [A/66/125](#).

<sup>65</sup> Nouvelle-Zélande (2010), [CD/PV.1200d](#), 27 janvier 2011 ; Fédération de Russie (2012), [CD/PV.1247](#), 21 février 2012 ; Bangladesh (2012), [CD/PV.1248](#), 23 février 2012 ; Malaisie (2011), [CD/PV.1231](#), 4 août 2011.

<sup>66</sup> Fédération de Russie (2012), [CD/PV.1247](#), 21 février 2012.

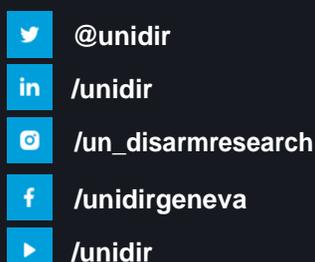




La Conférence du désarmement (CD) a joué un rôle important dans la négociation de plusieurs accords multilatéraux majeurs qui continuent de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, ces dernières années, les négociations au sein de la CD ont conduit à une impasse, qui a entravé la réalisation de ses travaux en raison de l'escalade des tensions sur la scène internationale.

Afin de tenter de résoudre ce problème, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a organisé, avec le soutien de l'Allemagne et de la France, une retraite de haut niveau à Montreux, en Suisse, les 22 et 23 juin 2023. L'objectif de celle-ci était de débattre et de faire émerger des idées pour donner un nouvel élan aux travaux de la CD et ses relations de travail avec la machinerie du désarmement.

Soixante-dix-neuf participants de 60 États (dont 51 États Membres de la CD et 9 États ayant demandé le statut d'observateur) ont participé à la retraite en leur capacité personnelle. Ce document présente un résumé factuel des discussions qui se sont tenues à Montreux.



**UNIDIR**

Palais des Nations, 1211  
Genève, Suisse

© UNIDIR, 2023

[WWW.UNIDIR.ORG](http://WWW.UNIDIR.ORG)